

L'Enseignement

Education

Instruction



Primaire

REVUE MENSUELLE

Organe des Ecoles primaires catholiques de la Province de Québec

SOMMAIRE

Questions professionnelles, p. 514.—Des charmes dont il faut entourer l'étude, p. 514.

DOCUMENTS OFFICIELS:—Rapport du Surintendant de l'Instruction publique de la province de Québec, (1908-1909), p. 515.—La question forestière à l'école normale, *Boucher de LaBruère*, Surintendant, p. 526.—Commission administrative du Fonds de pension, *F. X. Couillard*, Secrétaire, p. 526.—Fonds de pension: Avis aux instituteurs mariés, p. 546.

PÉDAGOGIE:—Retraites fermées, *J. P. Archambault*, *S. J.* p. 531.—Bibliographie pédagogique, *C.-J. Magnan*, p. 533.—La tuberculose à l'école, *Dr. A. Lessard*, p. 535.—

MÉTHODOLOGIE:—La rédaction à la petite école, *H. Nansot*, p. 536.—Arithmetic, *J. Ahern*, p. 540.—Leçons de choses: Les Cinq sens, *Frs. Liénard*, p. 542.—Histoire du Canada: Les Interprètes de Jacques Cartier, *Ernest Myrand*, p. 544.

PÉDAGOGIE PRATIQUE:—Instruction religieuse, p. 547.—Langue française: Cours élémentaire, p. 547—Cours moyen, p. 550—Cours supérieur, p. 552.—Enseignement spécial: Enseignement antialcoolique, p. 555—Agriculture, p. 556.—Mathématiques: Arithmétique, p. 558—Géométrie, p. 565.—Langue anglaise, p. 566.

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR:—Echo du concile de Québec, p. 557.—Sur les routes de France, *C.-J. Magnan*, p. 566.—Notes de voyage, *M. Lse Pepin*, p. 572.—Un beau livre: «*J. Albert Valiquet*.» p. 574.—Une œuvre sociale, p. 574.—Résultat du Concours de Tempérance, p. 575.—Autour de la buvette, p. 575.—Association des institutrices de Québec, p. 575.—Association des instituteurs, p. 576.—Ouvrages canadiens, p. 576.

C. - J. MAGNAN, DIRECTEUR - PROPRIÉTAIRE

Boîte 125, H.-V. Québec.

Typ. DUSSAULT & PROULX, Québec.

L'Enseignement Primaire

Revue illustrée de l'Ecole et de la Famille

C.-J. MAGNAN Propriétaire et Rédacteur-en-chef



L'église et le collège des Jésuites à Québec

(18e SIÈCLE)

La gravure ci-dessus représente la chapelle et le collège des Jésuites tels qu'on les voyait en 1759. Il ne reste malheureusement plus rien aujourd'hui de ces édifices historiques. Sur le reste de l'ancien établissement des Jésuites, on a construit l'Hôtel-de-Ville actuel, en face de la Basilique.

Questions professionnelles

I. 1° « Quelle partie de la Tenue des Livres doit-on enseigner à une aspirante au brevet élémentaire ;

2° Où peut-on se procurer les « Questions et Réponses » posées aux candidats des trois brevets ? »

RÉPONSES:—1° La Tenue des livres exigée à la 4^e année du programme des écoles élémentaires. 2° S'adresser à W. Bussièrè, Ecole normale Laval.

II. « Les Commissaires de la municipalité où j'enseigne refusent de faire laver le plancher, et autres nettoyages de la classe. Que dois-je faire? Ai-je le droit de fermer la classe, ou de faire faire les travaux sans leur autorisation à leurs frais? »

RÉPONSE:—Ne fermez pas la classe; faites plutôt faire les travaux ci-dessus mentionnés aux frais de la commission scolaire. Etant donné que la loi oblige les commissaires à faire balayer et laver les classes, vous avez le droit, je crois, si la commission refuse de remplir ses devoirs, d'agir à sa place. Pour plus de sûreté, consultez M. le Surintendant.

III. 1° « Pour les besoins de l'école, à qui l'institutrice doit-elle s'adresser? »

2° Lors des engagements, à qui l'institutrice doit-elle s'adresser? »

RÉPONSES:—1° et 2° Au Secrétaire-trésorier.

IV. « Le 31 décembre et le 30 juin sont-ils des jours de congé? »

RÉPONSE:—Le 31 décembre est congé de par la loi, mais le 30 juin ne l'est pas.

V. 1° « Peut-on exiger que les planchers des classes soient lavés tous les deux mois comme il est dit dans le Code scolaire? »

2° Une institutrice empêchée par la maladie d'aller à sa classe pendant deux et même quatre semaines a-t-elle droit à son salaire? »

3° Si cette institutrice a une remplaçante, doit-elle la payer elle-même ou si c'est à la Commission scolaire de le faire? »

RÉPONSES:—1° Oui. 2° Oui, pour maladie grave; 3° La commission scolaire doit payer la remplaçante.

Des charmes dont il faut entourer l'enfance

Il faut montrer aux enfants un but solide et agréable qui les soutienne dans le travail, et ne prétendre jamais les assujettir par une autorité sèche et absolue. Ne prenez jamais sans une extrême nécessité un air austère et impérieux. Vous ôteriez ainsi aux enfants la confiance sans laquelle il n'y a nul fruit à espérer de l'éducation. Faites-vous aimer d'eux; qu'ils soient libres avec vous, et qu'ils ne craignent point de vous laisser voir leurs défauts. Pour y réussir, soyez indulgent envers ceux qui ne se déguisent point devant vous. Ne paraissez ni étonné ni irrité de leurs mauvaises inclinations; au contraire, compatissez à leurs faiblesses. Quelquefois il arrivera peut-être qu'ils seront moins retenus que par la crainte; mais à tout prendre, la confiance et la sincérité leur seront plus utiles.

**RAPPORT DU SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE LA
PROVINCE DE QUEBEC POUR L'ANNEE 1908-1909**

Département de l'Instruction publique

Québec, 24 février 1910.

L'honorable M. J.-L. DÉCARIE,
Secrétaire de la province,
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur le développement de l'Instruction publique dans la province pour l'année scolaire qui s'est terminée le 30 juin 1909, et je vous prie de vouloir bien le présenter à la Législature.

Les tables statistiques que je publie à la fin de mes remarques feront voir aux membres de la Députation la marche ascendante de l'Instruction publique dans la province.

Le nombre des enfants qui vont à l'école a augmenté, l'an passé, dans une proportion très satisfaisante. Il s'élève à 387,393, soit une augmentation de 14,749 sur 1907-08, ce qui est le plus grand accroissement qui se soit encore produit dans une seule année.

Le nombre de nos écoles, les universités et les maisons d'éducation secondaire comprises, est de 6,651.

La présence moyenne des enfants à la classe a été de 77.85 pour cent contre 76.67 l'année précédente. Elle est donc en général bien satisfaisante. Il convient de signaler particulièrement à cet égard certaines régions. Ainsi, dans le district d'inspection des Trois-Rivières, l'Inspecteur a constaté une présence moyenne de 77.45 pour cent dans les écoles sous contrôle et de 92 pour cent dans les écoles indépendantes. (1) Dans le district de Nicolet, elle a été de 79½ pour cent; dans Arthabaska de 72 pour cent dans les écoles des commissaires, et de 91 pour cent dans les écoles indépendantes; dans la région de Bellechasse, de 75½ et de 90 pour cent dans les écoles de même degré; de 75 et de 95 pour cent dans le district de M. L.-P. Goulet; de 82 et de 96 pour cent dans la région de Vaudreuil; de 78 pour cent dans celle de Drummond et de Bagot, et de 89 pour cent dans la circonscription de Waterloo et de Roxton-Falls.

(1) Note de *L'Enseignement primaire*:—Le chiffre plus élevé de la fréquentation dans les écoles indépendantes que dans les écoles sous contrôle s'explique: ces dernières sont situées à la campagne, dans les rangs, les villages, où les enfants ont de longues distances à parcourir, tandis que les premières se trouvent dans les villes ou les centres. De plus, un bon nombre d'écoles indépendantes ont des élèves pensionnaires.

L'influence des écoles normales nouvellement fondées commence déjà à rayonner autour d'elles. Elle se manifestera avec d'autant plus de rapidité que les parents, saisissant mieux le but et l'importance de ces écoles de pédagogie, consentiront plus volontiers à y laisser leurs enfants suivre les cours pendant au moins deux ans.

Il serait satisfaisant de savoir que toutes les maisons d'éducation dans lesquelles on prépare les jeunes filles au brevet de capacité fussent également désireuses de diriger plutôt vers les écoles normales que vers le Bureau central des Examineurs, les élèves qui se destinent à l'enseignement.

La décision du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique de fixer à 17 ans au lieu de 16 ans l'âge requis pour l'obtention du diplôme d'institutrice aura, je l'espère, l'heureux effet de prolonger, dans plusieurs cas, le séjour des élèves-maîtresses aux écoles normales.

Il se construit en plusieurs endroits dans les campagnes et surtout dans les villes de spacieuses maisons d'écoles. Là où les commissaires sont amis du progrès et ont pour les seconder des secrétaires-trésoriers à l'esprit ouvert et au dévouement intelligent, il y a lieu de se féliciter des améliorations qui se réalisent.

Dans les municipalités rurales, on comprend de mieux en mieux l'avantage de posséder des maisons d'écoles hygiéniques et bien construites. En 1908-09, j'ai fourni ou approuvé 234 plans de maisons d'écoles.

Durant l'année 1907-08, le montant dépensé pour les constructions scolaires s'est élevé à \$688,407.00.

Les emprunts contractés par les commissions scolaires sur la recommandation du surintendant de l'Instruction publique représentent le chiffre de \$816,512.00.

Ces trois derniers items donnent pour les cinq dernières années 1231 plans fournis ou approuvés, \$2,367,173.00 pour constructions d'écoles, et \$2,675,293.00 pour emprunts faits par les corporations scolaires.

Le salaire alloué aux maîtresses d'école tend à s'élever et l'éducation du peuple se fait peu à peu sous ce rapport. C'est ainsi qu'à Saint-Georges-de-Windsor, on a porté du même coup, l'an passé, de \$125 à \$150, le salaire annuel de toutes les institutrices de la paroisse. Dans la région d'Ottawa et de Pontiac, M. l'inspecteur Filteau mentionne dans son rapport que le traitement des institutrices est assez élevé pour faire de l'enseignement une carrière. La moyenne du salaire dans son rapport a été de \$170, et il ajoute qu'une institutrice qui enseigne avec succès obtient facilement deux cents piastres. J'espère que les élèves de la nouvelle école normale de Hull seront en mesure de profiter des bonnes dispositions des commissaires de cette région.

Il serait très désirable que la proposition faite par le Comité catholique de favoriser, par une allocation spéciale, l'engagement d'instituteurs dans les écoles rurales reçût la sanction de l'Exécutif. Il importe beaucoup que l'Instruction des garçons de 9 à 15 ans soit confiée à des maîtres d'écoles plutôt qu'à des institutrices souvent trop jeunes pour exercer une autorité salutaire sur leurs élèves.

Puisque je parle des progrès de l'instruction dans notre province, je ne saurais m'empêcher de signaler un fait qui a pu passer inaperçu pour le plus grand nombre et qui, cependant, mérite qu'on le proclame. Il s'agit de l'institution des sourdes-muettes que dirigent les sœurs de la Providence à Montréal. Ce superbe établissement renferme actuellement sous son toit deux cent soixante sourdes-muettes, et il a la réputation d'être un des plus parfaits du genre en Amérique tant par les vastes proportions de ses édifices que par l'enseignement qu'on y donne d'après les méthodes les plus perfectionnées. Les directrices de la maison fournissent elles-mêmes leurs élèves de livres spéciaux à impression en caractères conventionnels qu'elles importent et qui coûtent un prix élevé; elles pourvoient à leur habillement et à leur nourriture, car un bon nombre de ces enfants sont pauvres et sans aucune ressource; elles leur apprennent à lire, à écrire et à parler, ce qui exige une maîtresse de grande expérience par chaque groupe de huit élèves.

Or, afin de se tenir au courant des progrès que peut faire cet enseignement particulier, deux sœurs de cet institut sont parties de Montréal, le printemps dernier, pour visiter les œuvres d'Europe dites des sourdes-muettes. Elles sont allées en Angleterre, en Belgique et en France, et, après des études de quelques années peut-être, elles reviendront à Montréal. Durant leur séjour en Europe, les deux voyageuses séjourneront particulièrement à Larnay, près de Poitiers, France, où une religieuse française, sœur Sainte-Marguerite, a réussi à instruire non plus seulement une sourde-muette, mais une aveugle sourde-muette de naissance. (1)

« Nos sœurs canadiennes, dit la *Semaine Religieuse*, de Montréal, en annonçant ce voyage, iront à l'école de sœur Sainte-Marguerite. On leur a en effet signalé deux cas—un dans la Beauce et l'autre dans la Gaspésie—de cette effroyable et triple infortune, deux enfants qui sont à la fois aveugles, sourdes et muettes, deux âmes en prison. Et voilà pourquoi, les sœurs de la Providence ont décidé ce nouveau voyage d'étude. Il y a encore une misère qu'elles n'auraient pu soulager. La charité est inlassable. Vous voyez que, par elle, ces deux âmes sortiront de prison. »

J'ai cru que cet important voyage d'étude à l'étranger méritait une mention spéciale dans ce rapport.

AMENDEMENTS A LA LOI DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Caisses d'économies scolaires. La Législature a adopté, à la session de 1909, un utile amendement à la loi de l'Instruction publique, en donnant aux Commissaires d'écoles le pouvoir d'établir, dans leurs municipalités respectives, des caisses de dépôt appelées « Caisses d'économies scolaires. » Celles-ci ont désormais une existence légale et reçoivent de là une garantie de stabilité et de responsabilité financière.

(1) M. Louis Arnould, ancien professeur de littérature à l'Université Laval à Montréal, aujourd'hui professeur à l'Université de Poitiers, a publié un livre intitulé : « Une âme en prison », dans lequel il raconte le cas de Marie Heurtin, aveugle sourde-muette que Sœur Sainte-Marguerite a réussi à instruire.

Cette législation aura avec le temps une influence des plus heureuses parmi les enfants de nos villes et de nos campagnes, en les empêchant de dépenser inutilement les sous qu'ils reçoivent de temps à autre et en les habituant ainsi à ne pas céder à tous leurs désirs. Si aujourd'hui il existe un si grand luxe au sein des classes moyennes; si nombre de jeunes servantes, pour imiter les maîtresses de maison, dépensent en toilettes exagérées leur salaire de tous les mois, sans songer à rien amasser pour les nécessités futures; si, dans certaines familles imprévoyantes, les revenus ne peuvent suffire aux dépenses, la raison en est, en partie, à l'éducation incomplète reçue au foyer domestique et à ce que les parents n'ont pas su enseigner à l'enfant la valeur de l'épargne.

L'établissement des caisses d'économies scolaires est donc appelé à exercer une réaction salutaire au sein de la classe agricole et de la classe urbaine. Le jeune déposant, en constatant, par son livre de dépôt, l'augmentation mensuelle de ses épargnes, se convaincra par lui-même de l'importance qu'il y a à savoir économiser et acquerra à l'école des habitudes d'ordre et de régularité.

Ces caisses contribueront aussi à enrayer dans une certaine mesure le fléau de l'alcoolisme.

Pour me conformer à la loi, j'ai rédigé et publié des règlements qui sont entrés en vigueur le 27 septembre dernier et permettent aux commissaires et aux syndics d'écoles de faire les dépenses requises pour l'organisation et le fonctionnement des caisses d'économies scolaires.

En plusieurs endroits déjà, on s'est prévalu des dispositions de la nouvelle loi. Un ami et un ardent promoteur de ces caisses, M. le chanoine LePailleur, curé de la ci-devant ville de Saint-Louis récemment annexée à la cité de Montréal, a généreusement donné, en différentes localités, sur cet important sujet, des conférences très goûtées, où il expliquait clairement les rouages du système. Il a même consenti à distribuer, presque gratuitement, aux commissions scolaires qui lui en ont fait la demande, les livrets nécessaires à la mise en opération des caisses. Je suis heureux de rendre ici témoignage au zèle et au patriotisme de cet ami de la jeunesse.

La dissidence.—Un autre amendement important concerne la minorité religieuse dans les municipalités scolaires.

La loi de 1846 avait conféré aux contribuables de cette minorité le privilège de se séparer de la majorité pour établir des écoles conformes à leur foi religieuse. Elle donnait en même temps à chacun des dissidents le droit de renoncer à sa déclaration de dissidence et de se soumettre de nouveau au contrôle de la majorité. L'intention du législateur était sans doute de donner aux catholiques et aux protestants la faveur d'opter entre l'école commune et l'école séparée. L'effet de cette législation fut en définitive de favoriser l'établissement des écoles séparées et d'éloigner les occasions de difficultés entre les deux grandes dénominations religieuses du pays.

L'amendement récemment adopté a pour but de porter remède à un abus qu'il importait de faire disparaître. En certains endroits, des contribuables appartenant à la religion de la minorité et n'ayant pas d'enfants à

faire instruire se prévalaient du privilège qu'ils avaient de renoncer à leur dissidence pour se rallier à la majorité afin de payer une taxe scolaire proportionnellement moins élevée. A l'avenir, dès que les contribuables formant les deux tiers de la minorité religieuse auront donné avis de dissidence, la loi considérera comme dissidents tous les contribuables de même croyance.

Il existe un autre effet de la bonne entente entre catholiques et protestants de notre province: c'est la concession faite à la minorité, dans les municipalités où il existe deux commissions scolaires, du privilège d'imposer des taxes spéciales sur les compagnies légalement constituées pour un montant égal à la part proportionnelle des taxes ordinaires à laquelle elle a droit, et sans avoir à référer à la majorité.

Fonds de pension.—Les dispositions législatives concernant le fonds de pension des instituteurs ont reçu aussi de bienfaisantes modifications.

La loi oblige tout instituteur à payer au fonds de pension deux pour cent sur son traitement et il lui est loisible de payer une retenue de trois pour cent, lorsqu'il désire que sa femme devenue veuve jouisse d'une demi-pension.

Par la législation de 1909, les pensions des maîtres d'écoles restent les mêmes, mais celles des maitresses sont augmentées de cinquante pour cent. Ainsi, une institutrice qui recevait jusqu'ici une pension de cinquante piastres recevra désormais soixante et quinze piastres. En outre, l'on a aboli l'obligation du paiement de la retenue de deux par cent qui était exigée sur le montant de la pension de chaque pensionnaire.

A la suite de ces dispositions, le gouvernement, animé du désir de venir au secours des institutrices pensionnaires, a élevé de \$5,000 à \$12,000 sa contribution annuelle au fonds de pension, afin de le mettre en mesure de supporter l'augmentation du montant des pensions et de suppléer à la diminution des revenus produite par la suppression de la retenue de deux par cent sur le chiffre de ces pensions.

Les avantages pécuniaires accordés à la veuve d'un fonctionnaire de l'enseignement ont été également augmentés. Maintenant, l'instituteur, afin d'assurer une pension à sa femme, a la faculté de payer, d'ici au 30 juin 1913, la demi-retenu exigible sur son traitement pour les années pendant lesquelles il a été marié.

Il est à remarquer que le département de l'Instruction publique, pratiquement, administre ce fonds sans supplément de dépenses.

ARRETES MINISTERIELS

Je crois devoir signaler trois arrêtés ministériels que le gouvernement a adoptés pour promouvoir les progrès de l'Instruction publique. Le premier, en date du 25 juin dernier, autorise la dépense d'une somme de \$20,000 pour aider à la création par les commissions scolaires d'académies commerciales dans les municipalités pauvres. La distribution de ce fonds est laissée à la discrétion du Secrétaire de la province.

Les deux autres arrêtés ministériels concernent les fonds des municipalités pauvres. Chaque année, la Législature, pour leur venir en aide, vote une subvention de \$13,000 qui est distribuée, en vertu de la loi, proportionnellement au chiffre de la population catholique et protestante, sur la recommandation des deux comités du Conseil de l'Instruction publique. A cette subvention annuelle, le gouvernement a bien voulu ajouter un montant de \$30,750 pour satisfaire aux demandes qui lui seraient adressées.

LES JARDINS SCOLAIRES

Le rapport annuel que me transmet le directeur de l'école de laiterie de Saint-Hyacinthe, M. O.-E. Dalaire, sur l'établissement des jardins scolaires, démontre l'opportunité du mouvement horticole à l'école primaire dans les municipalités rurales, et fait voir aussi que cette œuvre continue sa marche ascendante.

En 1909, il y a eu sur l'année précédente une augmentation de 1580 dans le nombre d'enfants qui ont cultivé leur jardinet sur l'emplacement de l'école. Le total de ces "petits jardiniers" s'est élevé à 3789, contre 2200 en 1908.

Au point de vue pratique, quels sont les résultats de l'horticulture à l'école primaire? M. Dalaire en signale quelques-uns dans les termes suivants: "Les élèves aiment davantage leur école; ils s'occupent tous ensemble à en embellir les alentours, à planter des arbres (il s'en est planté des milliers cette année encore), à cultiver des fleurs, à faire de jolis parterres, etc. Et ces chers élèves continuent même dans les vacances à prendre soin de leur parcelle de terrain et de leur arbre, car chacun a le sien, et tient à laisser un souvenir durable de son passage à l'école..."

M. l'abbé Duchesne, principal de l'école normale de Chicoutimi, dit de son côté que les élèves de cette institution se sont livrés avec un véritable enthousiasme aux travaux d'horticulture et que le jardin de l'école normale, dès sa première année, a produit de belles fleurs et de beaux fruits.

Les commencements des jardins scolaires ont été modestes et l'œuvre se développe sans bruit et sans ostentation. L'an passé, on s'est occupé d'horticulture dans 132 écoles situées dans cinq comtés. Les divisions électorales qui se font remarquer le plus sous ce rapport sont celles d'Arthabaska, de Bagot, de Champlain, de Drummond, de Maskinongé, de Richelieu, de St-Hyacinthe, de Saint-Maurice, de Stanstead, de Wolfe et surtout d'Yamaska où vingt écoles possèdent chacune leur jardinet.

LIVRES CLASSIQUES

Le comité catholique du conseil de l'Instruction publique a fait faire une révision complète des ouvrages classiques en usage dans les écoles primaires.

Cette revision s'imposait, car elle n'avait pas eu lieu depuis plusieurs années et la liste des livres approuvés renfermait des ouvrages qu'il importait d'en retrancher, soit à cause de l'insuffisance de leurs qualités pédagogiques, soit à cause de l'usure des clichés qui servaient à leur impression.

La commission de revision, nommée en 1907, par le comité catholique, se composait de M. l'abbé N. Dubois, principal de l'école normale Jacques-Cartier, de M. John Ahern, professeur de mathématiques à l'école normale Laval, de M. H. Nansot, inspecteur d'écoles, et du surintendant de l'Instruction publique. M. J.-N. Miller en était le secrétaire. De novembre 1907 à mars 1909, elle eut dix réunions plénières dans le but d'examiner les différentes catégories de livres classiques dont une étude particulière était d'abord faite par chacun des membres. Après avoir examiné 209 ouvrages inscrits sur la liste des livres approuvés, la commission proposa d'y retenir 151 de ces livres et de retrancher les 58 autres.

Les membres de la commission ayant procédé méthodiquement à cette revision, dressèrent donc une liste des ouvrages à approuver et une liste de ceux qui ne devaient pas être autorisés. Puis, ils présentèrent un rapport très soigné, que le comité catholique recommanda à l'approbation de l'Exécutif.

Le travail de la commission dont je viens de parler aura des résultats très avantageux. Il est à désirer que les auteurs d'ouvrages classiques se conforment strictement aux règlements et aux décisions de l'autorité en la matière et que, tout en sauvegardant dans une juste mesure leur intérêt personnel, ils fournissent au public des séries de livres bien faits, bien imprimés et bien reliés.

L'ENSEIGNEMENT DU DESSIN

Le gouvernement vient de fonder, à Québec et à Montréal, deux écoles techniques que requéraient depuis longtemps les besoins de l'industrie du pays. Il manquait en effet un lien entre notre enseignement primaire et notre enseignement secondaire pour compléter notre régime des écoles, et il existait, au détriment de la classe ouvrière, une lacune que l'on va s'efforcer de faire disparaître. Il est à espérer que l'on établira aussi dans les centres industriels comme Sherbrooke, Saint-Hyacinthe et autres, des écoles professionnelles destinées à la formation de l'apprenti. C'est là une mesure qu'il faudra absolument exécuter si l'on ne veut pas que l'artisan d'Europe ou des États-Unis qui a l'avantage d'apprendre à la fois la théorie et la pratique de son métier, ne prenne dans nos usines la place de l'ouvrier canadien.

Mais, à côté de cet enseignement et même en avant de lui, comme je le disais dans mon rapport annuel de 1903-04, il importe grandement d'organiser des classes de dessin à tous les degrés de l'école, depuis les premier mois de l'école élémentaire jusqu'à la fin de l'école primaire supérieure, sans quoi les institutions d'enseignement techniques récemment établies et celles de l'avenir se verront retardées dans la mise en pratique de leurs programmes d'études par l'ignorance ou l'insuffisance chez l'élève de la connaissance des éléments du dessin.

La loi de l'Instruction publique prescrit, il est vrai, l'enseignement du dessin dans les écoles, mais, je regrette de le dire, elle est à peu près lettre morte et cet enseignement est presque nul dans la province, pour trois raisons majeures :

1° Parce qu'il ne reçoit pas de direction précise et n'est soumis à aucun contrôle, faute d'inspection : par conséquent, manque d'unité dans l'instruction :

2° Parce que les instituteurs et les institutrices, à cause de leur préparation insuffisante en cette matière, ne peuvent en enseigner aux enfants même les éléments :

3° Parce que les méthodes, sans principes bien définis, semblent ne pouvoir exister en dehors d'une certaine manière d'agir et ne sentent que bien lentement l'influence des transformations que subissent les programmes à l'étranger. (1)

Voyons par exemple les maisons d'éducation de filles. A quel âge l'élève commence-t-elle à recevoir des leçons de dessin ? A dix ou douze ans dans la majorité des cas, quand elle devrait commencer à l'âge de 5 à 6 ans, en même temps qu'elle apprend à lire et à écrire.

En Belgique, en Angleterre, en France ou en Allemagne, les gouvernements n'épargnent rien pour disséminer dans tous les rangs de la société la connaissance du dessin, et cela afin d'assurer à leurs ouvriers et à leurs artistes la supériorité dans le domaine de l'industrie et des beaux-arts. Dès l'école maternelle, on enseigne le dessin aux tout petits afin de fortifier chez l'enfant le sens de l'observation exacte et de lui apprendre à voir.

On devrait ici comme en Europe enseigner le dessin aux enfants dès la première année du cours, comme moyen éducatif excellent. Il faudrait d'abord éviter de penser que cet enseignement à l'école primaire a pour but de former des artistes, puis bien se rendre compte que l'enfance n'est pas le temps des spécialités. " Nous n'avons pas à l'école, disent les programmes de France, à penser à l'artiste, mais à l'homme... faire du dessin non pas un art d'agrément, mais un instrument général de culture et comme un renfort de plus pour le jeu normal de l'imagination, de la sensibilité, de la mémoire."

Présentement, l'un des résultats du défaut d'enseignement du dessin à l'école est que la jeune fille ou le jeune homme qui, sans en connaître assez la pratique, arrive comme élève à l'école normale, ne peut, dans l'espace d'une année, acquérir les moyens pédagogiques nécessaires pour l'enseigner plus tard aux enfants.

De même, les jeunes gens qui, dans les villes, veulent suivre les cours techniques placés sous la direction du Conseil des Arts et Manufactures sans avoir au préalable pratiqué le dessin, sont obligés d'en apprendre les éléments avant de pouvoir profiter des cours spéciaux de ces écoles, lesquels supposent des élèves suffisamment préparés.

(1) M. C.-J. Magnan, dans son rapport au comité catholique sur sa mission en Europe, a sur l'enseignement du dessin en France des pages que les professeurs de dessin pourraient consulter avec profit.

Les mêmes inconvénients existent pour les étudiants des écoles techniques fondées par le gouvernement. Au commencement de leur cours, ils seront obligés de s'attarder à des études de dessin qu'ils auraient dû faire, dès leur bas âge, à l'école élémentaire.

Lors de mon voyage à l'exposition de Paris, en 1900, j'ai pu constater toute la valeur éducative que l'on attribue à l'enseignement du dessin et les puissants efforts des autorités gouvernementales et municipales pour assurer sa diffusion et son efficacité.

Tout nous invite donc à organiser régulièrement, dans notre province, à tous les degrés de l'école, l'enseignement du dessin pour satisfaire aux besoins économiques du pays et de l'époque.

Voyons par exemple ce qui se passe actuellement en France. Le tableau du commerce extérieur ayant accusé, durant l'année 1908, une diminution de 319 millions dans les objets d'exportation fabriqués en France, la Fédération des industriels et des commerçants français, en face de ce résultat, a immédiatement fait entendre des plaintes sérieuses: on a même crié à la *faillite* de l'enseignement professionnel et de celui du dessin (1). Comme on tient à maintenir l'enseignement technique au niveau le plus élevé, le ministre des Beaux-Arts s'est immédiatement empressé de faire préparer un projet de réorganisation de cet enseignement qui est présentement soumis à la considération du Conseil supérieur de l'Instruction publique.

Pour compléter mes remarques sur l'importance attachée en France à cette question, je me permettrai de citer une parole d'un député français, M. Aynard, dont la compétence en la matière est très connue, et qui, lors de la discussion du budget des Beaux-Arts, en 1909, disait à la Chambre: " Je fais observer que tandis que la France attribue des sommes qu'on peut qualifier de misérables à l'enseignement du dessin, l'Angleterre a des millions d'étudiants en dessin et un nombre de millions inscrits à son budget, auprès desquels nos centaines de mille francs font bien mauvaise figure. La petite et vaillante république Suisse elle-même consacre, dans ses budgets, plus de deux millions à cet enseignement. "

Comme conclusion pratique et en vue d'une organisation efficace de l'enseignement du dessin dans cette province, tel que semble le demander l'état actuel des choses, je suggérerais:

1. D'élaborer un programme calqué sur les programmes les plus récents de France et d'ailleurs, en tenant compte des besoins du pays;

2. De nommer un directeur général de dessin, homme d'une valeur pédagogique supérieure, possédant le talent de l'organisation et dont la mission consisterait à organiser l'enseignement du dessin sur une base assurée, de diriger le personnel enseignant dans les voies les plus progressives, de donner aux instituteurs d'écoles les instructions nécessaires pour les initier à l'inspection des travaux de dessin et de surveiller d'une manière générale l'enseignement de cet art dans les écoles primaires et les écoles d'arts et métiers.

(1) Rapport de M. C.-J. Magnan au comité catholique sur sa mission en France p. 34.

Les communautés enseignantes d'hommes et de femmes peuvent beaucoup pour aider à la réalisation de cette réforme, dans les écoles catholiques, en revisant d'abord leurs programmes, s'il y a lieu, et en commençant à enseigner les éléments du dessin en même temps que la lecture et l'écriture.

Cette question de l'enseignement du dessin dans nos écoles s'impose à l'attention de la Législature, du gouvernement et des commissions scolaires.

CONGRES PEDAGOGIQUES

Le congrès des institutrices catholiques du diocèse de Valleyfield qui a eu lieu durant les dernières vacances d'été, et que j'ai eu l'honneur de présider, a réuni au couvent des Sœurs de SS. de Jésus et de Marie, à Valleyfield, 367 maîtresses d'écoles, parmi lesquelles se trouvaient nombre de religieuses des différentes communautés enseignantes du diocèse. Sa grandeur Mgr Emard daigna assister aux seize séances du congrès et voulut bien prendre la parole à plusieurs reprises pour mieux faire apprécier par les congressistes les conseils des conférenciers. Sa présence aux réunions et ses remarques appropriées contribuèrent pour beaucoup au succès de ces assises pédagogiques.

Ce congrès, coïncidant avec la première année d'existence de l'école normale de Valleyfield, produira, j'en ai la conviction, de bienfaisants résultats.

Les religieuses du couvent se sont prodiguées pour rendre aux institutrices le séjour de leur maison aussi agréable que possible. Chaque soir du congrès, il y eut une séance récréative très agréable en même temps qu'instructive, où la musique vocale et instrumentale alternait avec les monologues et les conférences. Je ne saurais trop remercier les Dames religieuses de leur large hospitalité et de leur bienveillant accueil.

L'association protestante des instituteurs et des institutrices de la province a tenu aussi, l'automne dernier, son congrès annuel à Montréal. Les congressistes étaient nombreux et les conférences furent intéressantes, entre autres celle faite par la présidente de la société, Mlle Mary-L. Furguson, sur l'instruction des protestants dans les districts ruraux de la province.

La commission scolaire protestante de Montréal, appréciant comme elle le méritait la présence en cette ville d'un aussi grand nombre de membres du corps enseignant, donna, en leur honneur une charmante réception de jour dans les salles du "High School" de la rue Peel.

ECOLES NORMALES

Au mois de septembre dernier, une nouvelle école normale catholique de filles s'est ouverte dans la ville de Hull. M. l'abbé Sylvio Corbeil en est le Principal et les Sœurs Grises d'Ottawa avec le concours d'un professeur laïque, M. Albert Bouvrette, ont charge du cours d'études.

Les comtés de Pontiac, d'Ottawa et de Labelle devront tout spécialement profiter des avantages de cette école de pédagogie qui, ainsi que font ses devancières, fournira à la carrière de l'enseignement des institutrices mieux formées et plus compétentes.

Le nombre des écoles normales dans la province est maintenant de onze, dont une pour les protestants à Sainte-Anne-de-Bellevue et les dix autres pour les catholiques à Québec, à Montréal, à Rimouski, à Chicoutimi, aux Trois-Rivières, à Nicolet, à Valleyfield et à Hull.

A la fin de la dernière année scolaire, j'ai donné 127 brevets de capacité aux élèves protestants de l'école normale Macdonald, et 409 brevets aux élèves des écoles normales catholiques, faisant un total de 536 diplômés.

LE MUSEE

M. l'abbé Huard, l'érudit conservateur du musée du département de l'Instruction publique, a bien voulu se rendre à ma demande et rédiger un rapport fort intéressant sur les origines et les développements de cette institution scientifique qui, comme il l'a écrit lui-même, est en voie de devenir l'une des plus considérables de la province.

On lira sans doute avec plaisir ce rapport que je publie à la fin du présent volume.

Durant mes années de Surintendance, je me suis efforcé de compléter, autant que l'allocation votée par la Législature pouvait me le permettre, la collection des spécimens des mammifères terrestres de notre province; je tenais surtout à faire l'acquisition de ceux de nos animaux à fourrures qui deviennent de plus en plus rares, et dont quelques espèces sont maintenant représentées au musée par des familles entières.

La valeur approximative actuelle des spécimens est de \$25,000.

L'espace réservé au musée est malheureusement beaucoup trop restreint et les salles sont encombrées. Il est grandement à souhaiter qu'il soit mis à ma disposition un local plus vaste où l'on puisse placer de nouvelles vitrines et procéder à une meilleure installation de nos collections.

J'appelle l'attention de la Législature sur le rapport de M. Huard.

(à suivre)

BOUCHER DE LA BRUÈRE,
Surintendant.



DOCUMENTS OFFICIELS

LA QUESTION FORESTIERE A L'ECOLE NORMALE

Département de l'Instruction publique

Québec, 4 avril, 1910.

Monsieur C.-J. Magnan,
L'Enseignement Primaire,
Québec.

Monsieur le directeur,

Dans le numéro d'avril de votre intéressante revue, *L'Enseignement Primaire*, vous publiez le vœu que m'exprime M. Charles Chapais de demander au conférencier chargé de donner des conférences sur l'agriculture aux élèves des écoles normales, d'en donner une sur la question forestière.

J'ai le plaisir de vous dire que ce vœu sera exaucé, car, dans ma lettre du 25 février dernier, adressé à M. O.-E. Dalairé, je l'ai prié de traiter d'une manière générale, dans une de ses conférences, la question forestière et de parler du rôle de la forêt dans l'économie rurale, du reboisement et de la plantation des arbres.

M. Dalairé a commencé, le 28 mars dernier, une série de cent conférences aux élèves de nos dix écoles normales catholiques, et j'ai tout lieu de croire qu'il a acquiescé à ma demande.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
BOUCHER DE LA BRUERE,
Surintendant.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DU FONDS DE PENSION DES FONCTIONNAIRES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

SESSION DU 2 DÉCEMBRE, 1909.

PRÉSENTS:

L'honorable Boucher de LaBruère, surintendant de l'Instruction publique, président de la Commission, M. John Ahern, de la cité de Québec, délégué de la Conférence des Instituteurs catholiques de Québec, M. J. N. Perrault, de la cité de Montréal, délégué de la Conférence des instituteurs catholiques de Montréal, M. A. Howard Rowell et Mlle Margeret Clarke, de la cité de Montréal, délégués de l'association provinciale des Instituteurs protestants.

Le procès-verbal de la session du 3 décembre 1908 est adopté.

Le rapport du secrétaire de la Commission administrative est lu, comme suit:
Comptes du fonds de pension pour l'année 1908-09:

Recette	\$51,234.69
Dépense	48,384.71
Balance	\$2,849.98
Surplus des années antérieures	21,160.04
Total	\$24,010.02

Ce montant est déposé au Trésor de la Province, ne portant aucun intérêt.

Le capital du fonds de pension était au 1er juillet 1908 de..... \$189,841.41

La recette nette pour le capital, cette année, est de..... 598.82

Le capital est présentement de \$190,440.23

Il est déposé au Trésor de la Province, portant intérêt au taux de cinq pour cent par année.

L'état de compte du Trésorier de la Province, indiquant les dépôts ci-dessus mentionnés, est produit et examiné.

Il y a en tout 624 pensionnaires, dont l'âge moyen est de 59 ans et 6 dixièmes. Ils ont reçu en 1908-09, pour pensions, la somme totale de \$46,795.98, donnant une moyenne de soixante et quatorze piastres et 99 cents à chaque pensionnaire.

Les pensionnaires qui ont repris l'enseignement, au mois de septembre dernier, sont les suivants, savoir:

	Age	Pension
Virginie A. Bertrand	48 ans	\$73.10
Euphémie Chenard	45 "	29.94
Rachel Longpré	43 "	44.64
Sophie Bombardier	43 "	67.90
Lelia Phaneuf	41 "	54.56

Les pensionnaires décédés depuis la dernière session de la Commission administrative, sont les suivants, savoir:

	Age	Pension
Ve. Louis Grondin	83 ans	\$240.36
Ve. J. T. Dussault	80 "	123.70
Ve. Oct. Thoin-Roch	79 "	69.92
Elie Moineau	76 "	69.93
Mme Joseph Dubois	77 "	62.12
Ve. M. O. Caron	73 "	190.69
Ve. Aug. Allaire	73 " ½ pension	163.66
Isabella Goudie	72 "	49.26
Helen Carmichael	72 "	236.50
Elisabeth Mitchell	71 "	84.68
Elzéar Onellet	65 "	111.92
Dina Bourgeois	64 "	31.54
Mme John Halse	64 "	80.68
Martha Warcup	60 "	258.61
Mme Léon Lahaye	58 "	67.66
Arline Beaumier	52 "	15.42
Total		1856.65

Quatre pensionnaires tenues de produire un certificat de médecin annuellement, vu leur âge, n'en ont pas produit, cette année, ce sont Georgiana Caron, âgée de 48 ans, Arzêlie Dauphinais, âgée de 44 ans, Léda Morin, âgée de 44 ans et Mme George Cossette, âgée de 44 ans. Ces personnes recevront leur pension, si elles produisent un certificat indiquant une maladie assez grave, pourvu que le rapport d'un inspecteur d'écoles leur soit favorable.

Après examen des rapports des inspecteurs d'écoles et des certificats de médecin concernant les anciens pensionnaires, la Commission administrative autorise le surintendant à payer les pensions dues à ces pensionnaires pour l'année scolaire courante.

Suit l'exposé des Cas référés à la Commission administrative par le Surintendant de l'Instruction publique :

1° Mme Amanda Ames, âgée présentement de 75 ans, après avoir enseigné pendant plus de 20 ans, fit, en 1897, une demande de pension qui fut rejetée par la Commission administrative, vu qu'elle n'avait enseigné que pendant huit mois dans les cinq années qui avaient précédé sa demande de pension. — en conformité des dispositions de l'article 502 de la loi de l'Instruction publique. — Elle n'a pas repris l'enseignement depuis cette demande. Elle offre présentement de payer ses arrérages de retenues pour ses années d'enseignement antérieures à 1880, et elle demande qu'on lui accorde une pension, à compter du jour où elle a cessé d'enseigner.

Il est résolu, sur cette question, que Mme Ames ayant négligé de reprendre l'enseignement, après le rejet de sa première demande, n'a aucun droit à la pension et qu'il lui serait inutile de payer ses arrérages de retenues pour ses années d'enseignement antérieures à 1880.

2° Mme William Wilsey, âgée de 45 ans, est pensionnaire depuis 1896.

La Commission la fit examiner en 1906, par le Dr L. J. Cléroux de Montréal et, à la session du mois de décembre 1909, la pension de Mme Wilsey fut retranchée. En conformité des dispositions de l'article 499 de la loi de l'Instruction publique, la décision de la Commission ne pouvait prendre effet que le premier juillet 1908. Elle continua de produire un certificat de médecin annuellement, indiquant qu'elle était incapable de reprendre l'enseignement à cause de maladie. Cette année encore elle a produit un certificat du même médecin.

Le rapport du Dr Cléroux et les certificats annuels qu'elle a produits étant examinés, la Commission décide unanimement que la pension de Mme Wilsey soit continuée.

3° Mlle Virginie Savard, après 10 ans d'enseignement, avait obtenu, en 1895, une pension de \$13,65 égale au montant des retenues versées. Elle n'a réclamé cette pension qu'en 1908 et elle en demande le paiement. La Commission décide que la somme de \$13,65 lui soit payée, égale au montant de sa pension pour un an.

4° M. E. W. Arthy instituteur, ayant quitté l'enseignement le huit janvier 1908, reçoit depuis cette date, la pension à laquelle lui donnent droit les dispositions de l'article 493 de la loi de l'Instruction publique. M. Arthy a passé 32½ ans dans l'enseignement et la moyenne de son traitement est de \$1484,56. Si sa pension eût été calculée d'après cette moyenne, elle aurait été de \$964,96; mais vu les dispositions de l'article 495 de la dite loi, qui fixaient la moyenne des traitements à \$1150,00, sa pension a été réduite à \$747,50, représentant les trente-deux cinquantièmes et demi de \$1150,00.

L'article 495 ci-dessus cité, ayant été amendé par l'article 9 du chapitre 33 de 9 Edouard VII, les vingt six premiers mots qu'il contenait ont été remplacés par les suivants: « Pour les fins de cette loi, aucune pension ne doit dépasser huit cent cinq piastres par année » Il résulte de cet amendement que si la pension de M. Arthy devait être fixée présentement, elle serait de \$805,00 et ce Monsieur ferait un gain de \$57,50 par année. Il demande que sa pension soit mise à \$805,00.

Le Procureur-général de la Province, ayant été consulté sur le cas de M. E. W. Arthy, a émis l'opinion suivante: « Je suis d'avis que l'amendement apporté à l'article 495 de la loi de l'Instruction publique par la loi 9 Edouard VII, chapitre 33, section 9, n'a pas d'effet rétroactif et que M. Arthy ne peut en invoquer le bénéfice. »

La demande de M. Arthy, concernant l'augmentation de sa pension, est en conséquence rejetée.

5° M. J. D. Frève, professeur de l'École normale Laval, expose à la Commission administrative, que le Département de l'Instruction publique n'a fait qu'une retenue incomplète sur son traitement pour ses années d'enseignement de 1890 à 1904 et il demande l'autorisation de verser au fonds de pension une somme totale de \$150.00, pour compléter ces retenues. Cette demande étant accompagnée du certificat de Mgr T. G. Rouleau, est accordée.

6° M. G. E. Marquis, inspecteur d'écoles, demande s'il peut payer la retenue sur le traitement qu'il s'est fait en enseignant dans les écoles du soir soutenues par le gouvernement, à une moyenne de cent piastres par année, depuis huit ans et s'il aurait jusqu'en 1913, pour payer ces arrérages. La Commission décide qu'elle ne peut accorder cette demande.

7° Mme Emilien Lacroix, ayant fait une demande de pension en 1908, n'avait pu établir qu'elle avait enseigné pendant au moins deux ans dans les cinq dernières années précédant sa demande; elle a depuis fait cette preuve; elle a aussi payé ses arrérages de retenues pour ses années d'enseignement antérieures à 1880, et elle fait une nouvelle demande de pension. Cette demande est accordée.

8° Mme Elzéar Danais demande le paiement des arrérages de sa pension pour les années pendant lesquelles celle-ci fut suspendue de 1888 à 1899. La Commission, après avoir examiné le dossier concernant la pension de Mme Danais, déclare que cette dame n'a pas droit au paiement des arrérages qu'elle réclame.

La Commission administrative prenant en considération les nouvelles demandes de pension et tous les documents à leur appui, règle et ordonne ce qui suit:

1° Les personnes dont les noms suivent, ayant enseigné pendant vingt ans et plus, âgées d'au moins 56 ans révolus, ont droit à leur pension et le paiement en est ordonné. Désiré Bégin, Ve. O. Lambert dit Champagne, M. Hercelie Rousseau, Napoléon Latrémouille, Mme Godefroi Laliberté née Philomène Bourke, Jane McMartin, Ve. François Nadeau née Céline Aubé, Malvina Rolland, Mme Joseph-A. Morin née Martha Air, Ve. Thomas Auger née Céline Bélanger, Ve. Anthime Basinet née Tharsile Dalpé, Vitaline Paradis-Descoteaux, Ve. Antoine Létourneau née Henriette Robert, Mme Martha Cowell-Donaldson, Helen Henry, Catherine Mulvena, Séline F. Sloan, Ve. Wm. Limister, née Lucy Warren, M. Emma Langlois-Lachapelle, Mme Ludger Senneville, née Hortense Martel, Harriet McCarry, Cédulie Lajeunesse, Mme Magloire Lalime, née M. L. Brodeur, Mme F. Provençal, née Hermine Tanguay, Mary Kinghorn, Mary Rivard, Jos. Toussaint Simard, James Arthur Mackay, Bernard Lippens et Elmina Croteau.

2° Mme L. Marquis âgée de 56 ans, recevra aussi une pension, si elle établit qu'elle a enseigné pendant au moins 20 ans.

3° Les personnes suivantes, ayant enseigné 20 ans et plus, incapables d'enseigner à cause de maladie, recevront la pension à laquelle elles ont droit:

Rose Anna Cyr, M. Césarie Fradet, Léonide Bourgeois, Mary Lawbor, Delphine Lessard, Ombéline Roberge, Adélaïde Lavoie, Adeline Blais, Mme Paul Delaunais, Antonia Chandonnet, Aurélie Ruelland, Eugénie Clermont, Eugénie Déziel, Maria Penny, Agnès Simington, W. B. Macauley, Marie Prévost, Alina Beaubien, Malvina Couture, Alméria Noël de Tilly, Amanda H. Langlois, Mme Gédéon Deschênes, Marie Blanchet et Georgine Forest.

4° Les institutrices dont les noms suivent recevront une pension, dès qu'elles auront établi, à la satisfaction du surintendant de l'Instruction publique, qu'elles ont enseigné pendant au moins vingt ans:

Mme David Valois, Mme L. Marquis, Pamela Dionne, Marie Louise Richard.

5° Les personnes suivantes seront soumises à l'examen d'un médecin que le Surintendant leur indiquera et s'il est établi qu'elles sont incapables d'enseigner à cause de maladie ou sans altérer notablement leur santé, elles recevront la pension à laquelle elles auront droit:

Mathilde Guay, Alphonsine Langlois, Mme Nazaire Hainse, née Virginie Alma Fréjeau, Mélanie Malouin, Georgiana Descôteaux, Ve. Alexis Lachambre et Clara Vallée.

6° Les demandes de pension des personnes suivantes sont rejetées:

Mlle Léonidas Bourgoïn, parce qu'elle n'a enseigné que quelques mois pendant les cinq dernières années qui ont précédé sa demande; M. Louis Warren, parce qu'il n'a enseigné que pendant dix-neuf ans en tout; Mlle Kate Launders, parce que le certificat de médecin qu'elle a produit n'indique pas qu'elle est incapable d'enseigner.

La Commission administrative fait ensuite l'examen des demandes de remboursement de retenues produites par les institutrices qui ont enseigné plus de dix ans et moins de vingt ans et elle accorde celles faites par les personnes suivantes:

Mme François Roy, née Adeline Gaumont, Mme Moïse Lapierre, née Emma Blais, Honorine Desjardins, Mme Aug. Auger, née Gaudette, Mme A. S. Jones, née Laraway, Zoële Couillard, Laura Langlois.

Elle rejette les demandes de remboursement faites par les personnes suivantes, vu qu'elles ne sont pas dans l'impossibilité d'enseigner à cause de maladie:

Mme J. R. Gagnon, née Boily, Mme Thomas Pelletier, née Michaud, Kezia Ann Trenholm, Parmélia Coutu, Eliza Jane Jessop, M. Anna Audette, Clara Rivard, A. Louise Shaw, Mme Arthur Fournier, née Monfette et Isola Tremblay.

Elle exige qu'un nouveau médecin soit consulté sur le droit que peuvent avoir au remboursement de leurs retenues, Mme Ephrem Chaput et Mme J. A. A. Lefebvre.

La demande de remboursement de Mme C. F. Laurent Dion est rejetée, vu qu'elle n'a enseigné que pendant un an dans les cinq dernières années.

La demande de remboursement de Azilda Bourgois et celle de Marie Lafontaine sont accordées à condition qu'elles prouvent qu'elles ont enseigné pendant au moins dix ans.

M. Perrault propose, appuyé par M. Rowell et il est résolu:

Que le traitement du secrétaire de la Commission administrative soit fixé à quatre cent cinquante piastres par année scolaire.

Et la Commission s'ajourne.

F. X. COUILLARD,
Secrétaire.

Anglicismes

ANGLICISMES	EQUIVALENTS FRANÇAIS
<i>Crâde</i> (de l'angl. <i>crowd</i>).....	Foule, multitude.
Une <i>crâde</i> de monde	Une foule, une multitude de gens.
Il y en avait une <i>crâde</i>	Il y en avait du monde, une foule
On dit quelquefois dans le même sens, <i>crâle</i> au lieu de <i>crâde</i>	
<i>Déqualification</i> (de l'angl. <i>disqualification</i>)	Enlever à quelqu'un ses droits politiques.
Il est <i>déqualifié</i> pour sept ans.....	la dégradation civique de quelqu'un.
Le néologisme français <i>déqualifier</i> n'a pas le sens spécial qu'on lui donne ici: <i>en-</i> <i>lever à quelqu'un ses droits politiques.</i>	Il est privé de ses droits politiques pour sept ans.
Il signifie: enlever une qualité, un titre, une qualification	
<i>Déqualification</i> (de l'angl. <i>disqualification</i> .)	Dégradation civique.
Il a subi la peine de la <i>déqualification</i>	Il a subi la peine de la dégradation civi- que.

(LE BULLETIN DU PARLER FRANÇAIS.)

PEDAGOGIE

Retraites fermées

(2^e ARTICLE)

Les retraites fermées ne s'adressent pas à tous les chrétiens. Elles ne font pas double emploi avec les retraites paroissiales. Former, dans chaque groupement professionnel, une élite, c'est-à-dire des catholiques qui ne se contentent pas de pratiquer leur religion, mais encore la défendent et la protègent: tel est leur but.

Or, qui dit élite dit minorité. Chaque profession n'enverra donc aux retraites fermées qu'un contingent choisi. Je ne vois qu'une exception à cette règle. Et c'est précisément pour la classe des instituteurs.

Si noble est le rôle de l'instituteur, si importante sa mission, si profonde l'influence qu'il exerce sur l'âme de la jeunesse, et partant, de la nation de demain, que tout homme, appelé à cette position, devrait être plus qu'un simple croyant, un véritable apôtre.

C'est à l'école que se prépare la mentalité d'une race, que s'élabore son avenir. Là se façonnent l'esprit et le cœur de l'enfant. Et le moule où ils prennent leur forme, c'est presque toujours l'âme du maître.

On peut dire avec vérité: tels instituteurs, tels enfants, telle race.

« Supposez, écrit Mgr Gibier, que sur la surface de notre société, dans nos campagnes comme dans nos cités, les enfants des deux sexes sont imbus d'une bonne éducation, d'une éducation capable de former leur esprit et leur cœur... Les bonnes semences jetées dans ces âmes neuves poussent de profondes racines et s'épanouissent en fruits salutaires. Peu à peu on voit croître des générations entières qui rendent à la société ce qu'elles ont reçu d'elle par le bienfait de l'éducation... Que si, au contraire, l'éducation était universellement vicieuse, si de mauvaises doctrines corrompaient la raison, si ces fleurs délicates qui s'appellent vos enfants étaient piquées dès l'aurore par le serpent de l'erreur et du vice, quel immense et irréparable malheur! Le grand nombre serait sur le chemin de la perdition. L'avenir serait empoisonné dans ses sources. » (1)

Maurice Barrès, dans ses vigoureuses conférences: « Les mauvais Instituteurs » n'est pas moins explicite: « C'est un grand rôle, Messieurs, que joue à notre époque l'instituteur. Il ne se borne pas à enseigner l'écriture, la lecture, le calcul aux enfants du peuple, et à leur donner quelques vues sur les choses. Ses élèves vont composer le corps électoral: ils seront demain la majorité toute-puissante, ils perfectionneront ou déferont la construction séculaire qu'est la France. Notre propre immortalité aura la forme honteuse ou glorieuse de ces écoliers que le maître est en train de façonner. L'instituteur est un faiseur de rois. » (2)

Voilà pourquoi tant de luttes ardentes se livrent autour de l'école; pourquoi la franc-maçonnerie s'est emparée en plusieurs pays et par les tactiques que l'on sait, de l'éducation; pourquoi dans notre province certains personnages essaient, sous le couvert de pressantes réformes, de répéter son jeu.

(1) Mgr Gibier: Le catholicisme dans les temps modernes, II, p. 385.

(2) Questions actuelles, 11 mai 1907.

Instituteurs, vous pouvez et vous devez sauver la race.

Vous le ferez effectivement si 1° vous comprenez l'importance de votre mission, et 2° vous avez le courage de l'accomplir.

Pour l'un et pour l'autre les *retraites fermées* me semblent indispensables.

Comprendre l'importance de sa mission, c'est comprendre ce que vaut une âme, de quelle lutte entre le ciel et l'enfer l'âme de l'enfant est l'objet, quelle influence décisive peut exercer dans cette lutte l'action de l'instituteur, ce que doit être cette action.

L'intelligence de chacun de ces points—j'entends une intelligence personnelle, raisonnée, pratique,—ne s'acquerra ni dans les pages d'une revue, si sérieuse soit-elle, ni sur les lèvres d'un conférencier, voir même d'un prédicateur.

Un à un, il faut les méditer, en saisir le vrai sens et la portée exacte, se pénétrer des devoirs qui en découlent.

Travail impossible dans le bruit de la vie, à travers les occupations et les soucis de la profession, sans autre aide que les forces naturelles.

Il exige la solitude et la liberté d'esprit; il exige le contact d'hommes poursuivant le même but et mettant en commun leur expérience; il exige surtout la direction d'un prêtre et la grande lumière dont Dieu favorise les âmes livrées à la prière....

Mettons le mot, puisque la chose y est, il exige la *retraite fermée*.

Comprendre sa mission ce n'est pas tout, il faut encore l'accomplir. Je n'étonnerai aucun lecteur, les instituteurs moins que tout autre, en disant que leur mission est à base de sacrifice.

Entendue au sens que nous venons d'indiquer, elle ne peut se réaliser pleinement sans défaillance, qu'avec l'aide de Dieu. Ni des salaires élevés, ni un attrait naturel, ni même l'amour de la patrie ne feront l'apôtre, au dévouement inlassable.

Or, où cette aide se puiserait-elle plus abondamment que dans la *retraite fermée*?

Là, dans le calme apaisant de la solitude, Notre-Seigneur attend les âmes, celles surtout dont la volonté généreuse, mais humaine quand même, fléchit sous le poids d'une charge trop lourde, d'une mission trop crucifiante, d'un rôle trop sublime.

Il possède pour chacun un stimulant divin.

Aux instituteurs il dira : « Contemplez ma vie; elle est le modèle sur lequel vous devez calquer la vôtre. Ne suis-je pas le pasteur bienveillant qui ai dit: Laissez venir à moi les petits enfants? Mon premier acte public prit la forme d'une leçon, la leçon des docteurs au temple. Trois ans, j'enseignai les foules qui accouraient vers moi assoiffées de vérité. La diffusion de l'Évangile, le salut des âmes, l'accomplissement de la volonté de Dieu: telle fut mon œuvre. Je l'accomplis, brisant, pour n'y pas faillir, les liens si doux de la famille, m'exposant aux attaques des puissants, me sacrifiant totalement, jusqu'aux tortures de la passion, jusqu'au sacrifice de la croix!

« Voulez-vous me suivre? Rude est la voie, mais triomphant le terme. Mon exemple vous servira de guide, ma grâce de lumière et d'appui. »

Doux et ferme langage. Il pénètre l'âme, la déprend des intérêts terrestres. L'élève généreuse et forte vers un idéal sublime. Le Christ s'est conquis de nouveaux apôtres.

Trop probants sont les témoignages venus de toutes les maisons de retraites pour que nous puissions mettre en doute les résultats.

L'occasion d'ailleurs nous sera bientôt offerte de les contrôler sur place. Nous annoncerons dans le prochain numéro de *L'Enseignement primaire* la date de la

première retraite fermée des instituteurs au Canada. Nous donnerons en même temps tous les renseignements concernant le recrutement et l'organisation.

Que chaque instituteur veuille donc d'ici là, réfléchir et se demander sérieusement devant Dieu s'il ne serait pas utile à son âme, à la patrie, à l'Eglise qu'il prit part à cette retraite. Nous avons confiance dans la réponse que lui dictera l'Esprit-Saint.

JOSEPH P. ARCHAMBAULT, S. J.

Bibliographie pédagogique

Un lecteur de *L'Enseignement Primaire*, qui désire créer une petite bibliothèque scolaire, nous demande de lui fournir une liste de quelques auteurs pédagogiques.

Voici, sans être exclusif, une petite liste que chacun pourra compléter à son goût :

AUTEURS FRANÇAIS

Directoire pédagogique, par les Frères des Ecoles chrétiennes, Paris.

Directoire scolaire, par le Chanoine Barès, Paris, Lethielleux éditeur, 10, rue Cassette.

Cours de Pédagogie (théorique et pratique), par Mlle A. Vagner, Paris, chez Emmanuel Vitte, 14 rue de l'Abbaye.

Conseils pédagogiques, pour l'Enseignement primaire catholique, par une ancienne normalienne, Paris, chez Gabriel Beauchesne, 117 rue de Rennes.

Essai théorique et pratique de Pédagogie chrétienne, par Mgr J. Lasne, Paris, chez J. Lefort.

Cours théorique et Pratique de Pédagogie, par Michel Charbonneau, Paris, (1888) chez Delagrave, 15 rue Soufflot.

Cours de pédagogie, par P. Vincent. (ouvrage neutre). Paris, chez Nathan, 18 rue de Condé.

L'Éducateur Apôtre, par l'abbé Guibert, Paris, chez Poussielgue, 15 rue Cassette.

Éléments de Pédagogie (deux forts volumes) à l'usage des Frères des Ecoles chrétiennes, Paris, Vol. I. Partie générale; Vol. II. Méthodologie.

Conférences pédagogiques, Paris, (1878) chez Hachette, 79 Boulevard Saint-Germain.

Abrégé de Pédagogie ou conseils aux jeunes maîtres de l'Enseignement secondaire, par J. H. Vérin. (1885), Paris, chez Poussielgue, 15 rue Cassette.

Leçons de Pédagogie, Psychologie et morale (ouvrage neutre), par L. Chasteau, Paris, chez A. Picard et Kaan, 11 rue Soufflot.

Le Guide de l'Instituteur chrétien, suivi du maître d'Etudes, par un membre de l'Institut des Frères de l'Instruction chrétienne, Ploërmel, France.

Lettres sur la profession d'Instituteur (1876), par A. Théry, Paris, chez Delagrave, 58 rue des Ecoles.

Rédactions pédagogiques, L. Chasteau, Paris, chez Picard et Kaan, 11 rue Soufflot.

Conférences de Pédagogie—Manuel des Elèves-maîtres et des Instituteurs, par L. Mariotti (1873). Paris, chez Hachette, 79 Boulevard Saint-Germain.

Histoire universelle de la Pédagogie, par Jules Paroz (protestant), 1883, Paris, chez Delagrave, 15 rue Soufflot.

Pédagogie à l'usage de l'Enseignement Primaire, par Paul Rousselot (ouvrage neutre, d'inspiration protestante) 1890. Paris, chez Delagrave, 15 rue Soufflot.

Le fondateur de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes, par un ancien directeur d'Ecole normale, Paris (1884).

Cours éducatif de langue maternelle, par le P. Girard (ouvrage en sept volumes). Paris, chez Delagrave, 15 rue Soufflot.

Manuel du Catéchiste—Méthodologie de l'Enseignement de la Religion, par le Frère Bernard-Louis, des Frères des Ecoles chrétiennes. Paris, 1907. Un fort volume, ouvrage précieux.

Manuel de Pédagogie à l'usage des Ecoles catholiques, par Edouard Gabriel (1910). Paris, chez Poussielgue, 15 rue Cassette.

AUTEURS SUISSES

L'Ecole et le Caractère, par F. W. Foerster (1909). Saint-Blaise (Suisse). Ouvrage de grande valeur. L'auteur, un protestant, cite volontiers S. Augustin, Don Bosco, Fénelon, le P. Girard, Th. A. Kempis, Le Play, S. Paul, S. Thomas. Il est vrai que Foerster cite aussi de nombreux auteurs peu recommandables.

AUTEURS BELGES

Traité théorique et pratique de Méthodologie, par Achille V. A.—Professeur à l'Ecole normale catholique de Carlbourg (1897). Namur, chez Ad. Wesmael-Charlier, 53 rue de Fer.

Cours de Pédagogie par l'abbé Haustrate.—Edition canadienne, chez Cadieux et Derome, Montréal.

AUTEURS DE LANGUE ANGLAISE

History and Science of Education, par Shouf.

Standards in education and industrial training, par A.-C. Chamberlain.

Methods in Education et Science of Education, par M. T. J. Mckay, Brooklyn.

AUTEURS CANADIENS

Cours de pédagogie, ou Principes d'Education, par Mgr Langevin, 1er Principal de l'Ecole normale Laval. Ouvrage rare aujourd'hui (1869).

Pédagogie pratique et théorique, par Mgr Th. G. Rouleau, C.-J. Magnan et J. Ahern. Québec (1909). Chez J. A. Langlais et fils, rue St-Joseph. Québec. Ouvrage complet et rédigé spécialement pour les écoles de la province de Québec. Le seul manuel de pédagogie approuvé par le Conseil de l'Instruction publique.

Voici quelques autres ouvrages qui, sans être des traités de pédagogie, ont leur place dans une bibliothèque pédagogique :

Mémorial de l'Education du Bas-Canada, par J. B. Meilleur, Québec (1876).

L'Instruction publique au Canada, par M. P. J. O. Chauveau, Québec (1876).

Education et Constitution, par Boucher de la Bruère, Montréal, 1904.

Les Noces d'Or de l'Ecole normale Laval, Québec (1908).

Les Ecoles normales primaires de la province de Québec et leurs œuvres complémentaires, par l'abbé A. Desrosiers, Montréal (1909).

L'Eglise et l'Education à la lumière de l'histoire et des principes chrétiens. Mgr Ls. Adolphe Paquet. Québec (1909). C'est le deuxième volume d'un grand ouvrage : « Le Droit de l'Eglise. »

Education moderne et entraînement professionnel, par Edmond Saucier. Louiseville, P. Q. (1909).

Les Ecoles primaires et les Ecoles normales en France, en Suisse et en Belgique. Par C.-J. Magnan. Québec, 1910. Rapport soumis au Surintendant de l'Instruction publique et aux membres du Comité catholique. Un volume de 365 pages, grand format.

Le temps nous manque aujourd'hui pour énumérer les autres ouvrages pédagogiques que l'on peut se procurer. Nous reviendrons sur ce sujet.

C.-J. MAGNAN.

La tuberculose à l'école primaire

MESURES D'HYGIÈNE

Le Conseil de l'Instruction Publique a établi, au sujet des locaux scolaires, des règlements qui concordent avec ceux du Bureau provincial d'hygiène, et ces règlements qui ont trait à l'état dans lequel les écoles doivent se trouver pour présenter le moins de danger possible à l'éclosion et au développement des maladies, surtout de la tuberculose, présenteraient une foule d'avantages si on leur obéissait. Pourquoi donc, dans tant d'endroits où se donne l'Instruction, ces prescriptions sont-elles restées lettre morte, et pourquoi tolère-t-on plus longtemps qu'on les transgresse impunément?

Je vous ai dit un mot tantôt des conditions absolument déplorables dans lesquelles se trouvent nombre de nos écoles, et ces affirmations basées sur des constatations officielles défont toute contradiction. Alors que nos lois sanitaires prescrivent un maximum d'assistance de 30 à 40 enfants par classe, on en entasse 50, 60, 80 et même 100 qui, au lieu d'avoir comme espace, 150 pieds cubes d'air chacun, n'en ont parfois que 12. Dans certaines écoles, le logement de l'institutrice est voisin des classes ou même en commun avec elles. Le balayage à sec se fait presque partout, et on emploie souvent, je l'ai dit tantôt, des enfants de l'école à cette besogne. Mais au lieu de dire ce qui existe, mentionnons plutôt ce qui devrait exister.

L'école devrait être propre, bien aérée, bien éclairée, bien ventilée, entretenue au moyen d'un balayage humide effectué tous les jours. On devrait au moins une fois par semaine y laver les planchers. Les alentours, comme les vestibules et les cours devraient être aussi d'une propreté irréprochable; les vestiaires chauffés. Le mobilier proportionné à la taille des enfants; exiger la propreté absolue de l'élève et interdire impitoyablement l'entrée de la classe à celui qui n'en remplirait pas les conditions. Pas d'écoles dans le fond des cours, ni dans les mansardes obscures, pas de cabinets dans les classes, chose incroyable, mais qui existe néanmoins dans plus d'un endroit. Aménagement d'une cour attenant à l'école, où les enfants, au milieu des heures de classe, iraient se délasser, courir, mettre en jeu leurs muscles et pendant quelques minutes, respirer un peu d'air pur.

Ce sont là des prescriptions d'ordre général et que vous trouverez dans le premier traité venu s'occupant des conditions hygiéniques scolaires, mais de même

que la nature a horreur du vide, de même l'on peut dire que le microbe, particulièrement le microbe tuberculeux a horreur du soleil et de l'air pur, et plus vous ferez entrer de ce soleil et de cet air pur dans les établissements scolaires, mieux vous en chasserez le germe de cette maladie fatale qui cherche très souvent l'enfant, proie plus facile à atteindre et à terrasser.

DR. A. LESSARD.

(Extrait d'une conférence donnée à l'Université Laval de Québec, lors de l'Exposition antituberculeuse.)

METHODOLOGIE

La pâquerette

Le maître s'est muni de quelques petites marguerites appelées vulgairement pâquerettes.

S'adressant à ses élèves, il leur dit :

Voici des pâquerettes. La pâquerette est une fleur dont on peut dire beaucoup de choses. Vous allez tous chercher ces choses et les exprimer comme elles vous viendront. Pensez, réfléchissez et vous trouverez. J'écris sur le tableau noir les mots : *La pâquerette*. A la suite nous écrivons à mesure les pensées que vous trouverez.

1. INVENTION.—Les pensées ont été exprimées par les élèves et l'exercice *d'invention* a donné, je suppose, les propositions suivantes :

1. La pâquerette est une jolie fleur.
2. La pâquerette croît dans les prés et le long des chemins.
3. Les enfants s'amuse beaucoup à cueillir les pâquerettes.
4. La pâquerette n'a pas une odeur agréable.
5. La pâquerette se montre à la sortie de l'hiver.
6. Les enfants en font des bouquets et des couronnes.
7. La pâquerette dure jusqu'aux premières gelées.
8. La pâquerette est jaune et blanche.

REMARQUES.—Si toutes ces pensées ne viennent pas aux élèves, il faut les faire venir au moyen de questions qui les amèneront.

Il va de soi que, au cours de cet exercice, les seules réponses sensées seront admises et que le maître rectifiera ce que certaines pensées pourraient avoir de trop naïf, ou d'incorrect.

Grouperment des idées.—

Le maître.—Où la pâquerette a-t-elle *l'habitude* de croître.

L'élève.—Dans les prés et le long des chemins.

M.—Lisez la phrase qui nous fait connaître cette habitude.

E.—La pâquerette croît etc (No 2, ci-dessus).

M.—Lisez la phrase qui vous apprend quand la pâquerette a *l'habitude* de se montrer.

E.—La pâquerette se montre (No 5, ci-dessus).

M.—Lisez également la phrase qui indique le temps que la pâquerette a l'*habitude* de durer.

E.—La pâquerette dure (No 7, ci-dessus).

M.—Relisez les trois phrases sans interrompre.

E.—La pâquerette est une jolie fleur (No 8, ci-dessus). La pâquerette se montre à la sortie de l'hiver. La pâquerette dure jusqu'aux gelées.

M.—Si vous remarquez bien, vous vous apercevrez que ces trois phrases ont pour objet des choses de même nature: les *habitudes* de la pâquerette. Eh bien! pour cette raison nous mettrons ces trois phrases ensemble, nous en ferons un groupe et pour nous les rappeler écrivons:

Habitudes de

la pâquerette

La pâquerette croît.....

La pâquerette se montre.....

La pâquerette dure.....

Maitre.—Voilà un groupe de pensées. Il y en a encore plusieurs que l'on peut grouper de même, comme vous allez voir:

Citez-moi la phrase qui fait connaître *comment est la pâquerette*.

E.—La pâquerette est une jolie fleur (No 8, ci-dessus).

M.—Une autre?

E.—La pâquerette est jaune et blanche (No 8, ci-dessus).

M.—Une autre?

Ici l'élève hésitera peut-être à citer la phrase No 4 qui n'a pas l'air d'exprimer une manière d'être. On peut alors l'amener à exprimer ainsi: La pâquerette *est sans* odeur agréable.

M.—Relisez les phrases qui indiquent comment est la pâquerette?

E.—La pâquerette est une jolie fleur. La pâquerette est jaune et blanche. La pâquerette n'a pas une odeur agréable.

M.—Voici donc trois nouvelles phrases qui se rapportent également à une même chose: *la manière d'être de la pâquerette*. Nous ferons aussi un groupe de ces trois pensées qui devront aller ensemble et nous l'écrivons ainsi:

Comment elle est.

La pâquerette est une jolie fleur.

La pâquerette est jaune et blanche.

La pâquerette n'a pas une odeur agréable.

Un élève lit les deux phrases qui restent.

M.—De quoi est-il question dans l'une et l'autre de ces phrases?

E.—Des plaisirs auxquels donne lieu la pâquerette.

M.—Eh bien, pour les mêmes raisons que tantôt ces deux phrases formeront un même groupe. Ecrivons donc:

Plaisirs.

Les enfants s'amuse beaucoup à cueillir des pâquerettes.

Les enfants en font des bouquets et des couronnes.

Les pensées que vous avez trouvées se trouvent donc ainsi classées en

trois groupes, dans chacun desquels entrent des pensées qui se rapportent à des objets de même nature, à des choses de même sorte.

II. DISPOSITIONS.—Avec les pensées groupées, nous allons faire une *rédaction* à laquelle nous donnerons comme titre : *La pâquerette*.

Il n'est pas indifférent de commencer par l'un ou l'autre groupe de pensées trouvées. Tâchons donc de déterminer l'ordre dans lequel nous devons les présenter.

Remarquez bien, il y a deux groupes dans lesquels on parle de la pâquerette seule et dans l'autre on parle des enfants, quel est ce dernier.

E.—C'est celui des *plaisirs* que la pâquerette procure.

M.—Dans les deux autres, nous devons choisir pour le mettre en tête, celui qui nous montre tout de suite la pâquerette, presque comme si on en peignait une sur le papier. Établissez donc l'ordre des trois groupes.

1. Comment elle est
1. La pâquerette est une jolie fleur.
2. La pâquerette est jaune et blanche.
3. La pâquerette n'a pas une odeur agréable.
 2. Ses habitudes.
4. La pâquerette croît dans les prés et le long des chemins.
5. La pâquerette se montre à la sortie de l'hiver.
6. La pâquerette dure jusqu'aux premières gelées.
 3. Plaisirs.
7. Les enfants s'amuse beaucoup à cueillir des pâquerettes.
8. Les enfants en font des bouquets et des couronnes.

III. ELOCUTION. Construction et liaison des phrases. Nous devons à présent nous attacher à exprimer convenablement ces pensées.

Un élève lit : *La pâquerette est une jolie fleur.*

M.—Si quelqu'un qui lit cette phrase n'a jamais vu de pâquerettes, il pourra croire que c'est une fleur de grandes dimensions. Elle manque de *précision*. Corrigez-là.

E.—La pâquerette est une jolie *petite* fleur.

Deuxième phrase : *La pâquerette est jaune et blanche.*

M.—Comment appelle-t-on la partie supérieure et renflée d'un clou, d'une épingle ?

E.—La tête.

M.—Par comparaison, nous nommerons également *tête* le bouton du milieu de la pâquerette et nous dirons :

E.—La pâquerette est formée d'une tête *jaune* . . .

M.—Remplacez le mot *jaune* par celui d'un métal précieux de couleur jaune.

E.—La pâquerette est formée d'une tête *d'or* . . .

M.—C'est bien mieux, car lorsqu'on dit seulement *jaune*, on parle tout bonnement d'un jaune quelconque, mais en disant *une tête d'or*, il s'agit d'un jaune vif, brillant, gai à voir.

Et comment est-elle cette tête d'or ?

E.—Petite et jolie.

M.—Oui; mais nous avons déjà dit ces deux mots pour qualifier la pâquerette. Il y a un mot qui veut justement dire ces deux-là ensemble, c'est le mot *mignonne*. Mettez le donc dans la phrase.

E.—La pâquerette est formée d'une *mignonne tête d'or*....

M.—Et maintenant est-ce que l'entourage de cette mignonne tête d'or ne ressemble pas à quelque chose que l'on met autour du cou?

E.—Oui, à une collerette.

M.—Et comment paraît-elle, cette collerette blanche et rose?

E.—Elle est jolie.

M.—Oui, mais nous avons déjà employé ce mot là. Ne pourriez-vous pas en trouver un autre qui veut dire à peu près la même chose?

E.—Belle?

M.—Bien. Il y a encore *charmante, gracieuse*.

Lisez donc la phrase en y introduisant un de ces mots.

E.—La pâquerette est formée d'une mignonne tête d'or entourée d'une *charmante collerette* blanche et rose.

M.—Il y a encore mieux à faire. Ne voyez-vous pas *formée*.... entourée, qui sembleraient se rapporter au même mot? On pourrait varier en employant une autre forme pour entourée?

E.—Qu'une charmante collerette.... entourée.

M.—Bien. Pour faire mieux encore, transportez *entouré* en avant.

E.—Qu'*entoure* une charmante collerette....

M.—Très bien. Passons à l'autre phrase.

E.—La pâquerette n'a pas d'*odeur agréable*.

M.—Quel nom donne-t-on à la *bonne odeur* des fleurs?

E.—Parfum.

M.—Servez-vous de ce mot.

E.—Le pâquerette n'a pas de *parfum*.

M.—L'expression *n'a pas* pourrait être remplacée par une autre meilleure?... Voyons, si vous versez de l'eau à terre, cette eau reste-t-elle entassée à la même place?

E.—Non, elle se *répand*.

M.—Est-ce que le parfum des fleurs ne fait pas de même autour de la fleur? Alors....

E.—La pâquerette ne *répand* pas de *parfum*.

M.—Maintenant, si vous reliez ces phrases, vous remarquerez quelque chose de désagréable, qu'on ne remarque pas en les lisant séparément. Lisez pour voir?

Un élève lit.

M.—Hé bien! que remarquez-vous qui choque l'oreille?

E.—La répétition du mot *pâquerette*.

M.—Remplacez-le par un pronom.

E.—La pâquerette est Elle est formée.... Elle ne répand....

M.—Ça va bien mieux. Maintenant pour perfectionner encore, ne pourriez-vous pas ajouter quelque expression qui marque un *regret* de ce que cette jolie fleur ne répande pas de parfum?

E.—C'est dommage... ou bien: Il est regrettable qu'elle ne répande pas...

M.—Bien. Répétez les trois phrases de la manière définitivement adoptée.

E.—La pâquerette est une jolie petite fleur. Elle est formée d'une mignonne tête d'or qu'entoure une charmante collerette blanche et rose. C'est dommage qu'elle ne répande pas de parfum.

En continuant à procéder de la même manière, le maître amènera les élèves à constituer le texte suivant:

LA PAQUERETTE

"La pâquerette est une jolie petite fleur. Elle est formée d'une mignonne tête d'or qu'entoure une charmante collerette blanche et rose. C'est dommage qu'elle ne répande pas de parfum. La pâquerette se montre dans les prés et le long des chemins à la sortie de l'hiver, elle est ainsi, avec l'hirondelle, une messagère de la belle saison.

Durant le printemps, l'été et une grande partie de l'automne, cette gentille fleur émaille les tapis de verdure.

C'est là que les enfants prennent tant de plaisir à la cueillir, pour en faire des couronnes qu'ils mettent dans leurs cheveux, et des bouquets qu'ils portent à leur mère."

Il y a dans cette manière d'enseigner la rédaction une révélation de tous les sujets du travail intellectuel. On ne se contente pas de donner un modèle et de dire: imitez ce modèle; mais on apprend réellement à l'enfant à utiliser toutes ses facultés pour produire un travail intellectuel. Et c'est là ce qu'on appelle un *enseignement pratique*.

H. NANSOT.

ARITHMETIC (1)

PARTNERSHIP

To find each partner's share of the profits or loss when the respective capitals are employed for *unequal* periods of time.

It is evident that the respective shares of profit or loss will depend upon two conditions, viz: the *amount of the investment* made by each partner, and the length of time during which it is invested. Therefore they will be proportional to the *products* of these two elements.

1. Two men form a partnership; A puts in \$750 for 6 months, and B puts in \$375 for 4 months. They gain \$300; what is each man's share of the gain?

(1) Ecrit spécialement pour les instituteurs et les institutrices catholiques de langue anglaise.

Solution: The use of \$750 for 6 months is equal to the use of 6 times \$750, or \$4500 for 1 month; the use of \$375 for 4 months is equal to the use of 4 times \$375, or 1500 for 1 month; hence the use of the entire capital is equal to the use of \$4500 + \$1500, or \$6000 for 1 month.

Use of 750 for 6 mths = use of 6 times \$750 = \$4500 for 1 month.

Use of 375 for 4 mths = use of 4 times \$375 = \$1500 for 1 month.

or otherwise

$\$750 \times 6 = \4500 , A's capital for 1 month.

$\$375 \times 4 = \1500 , B's capital for 1 month.

\$6000, entire capital for 1 month.

$\frac{4500}{6000} = \frac{3}{4}$, A's share in the partnership.

$\frac{1500}{6000} = \frac{1}{4}$, B's share in the partnership.

$\frac{3}{4}$ of \$300 = $300 \times \frac{3}{4} = \225 , A's gain. *Ans.*

$\frac{1}{4}$ of \$300 = $300 \times \frac{1}{4} = \75 , B's. *Ans.*

or otherwise.

6000 capital produces a gain of \$300

4500 " " " " ?

300×4500

$\frac{\quad}{6000} = \$225$, A's gain. *Ans.*

\$6000 capital produces a gain of \$300.

1500 " " " " ?

300×1500

$\frac{\quad}{6000} = \$75$, B's gain. *Ans.*

6000

2. A commenced business with a capital of \$45000. Three months afterward, C entered into partnership with him and put in 375 acres of land. At the close of the year their profits were \$13500, of which C was entitled to \$5400; what was the value of the land per acre?

Solution: $45000 \times 12 = 540000$, A's capital for 1 month.

$\$13500 - \$5400 = \$8100$, A's gain.

If a gain of \$8100 is produced by a capital of \$540000, a gain of \$5400 is produced by a capital of?

$540000 \times \frac{5400}{8100} = 540000 \times \frac{2}{3} = 180000 \times 2 = \360000 .

The capital which C invested for 9 months is equal to a capital of \$360000 for 1 month. Therefore C's capital = $\$360000 \div 9 = \40000 .

$\$40000 \div 375 = \$106.66\frac{2}{3}$, the value of 1 acre of the land. *Ans.*

3. A and B engaged in trade. A put in \$8400 at first and 9 months afterward \$400 more. B put in at first \$30000, and the end of 6 months took out \$1000. At the end of 16 months their gain was \$3088.80; how much is the share of each?

Solution: A's capital: $\$8400 \times 9 = \75600 .

+ 400

$8800 \times 7 = 61600; 137200$.

$$\text{B's capital: } 3000 \times 6 = 18000.$$

$$- 1000$$

$$2000 \times 10 = 20000; \quad \underline{38000}$$

Total capital:

\$175200

$$\text{Ans. } \$3088.80 \times \frac{137200}{175200} = \$514.80 \times \frac{343}{73} = \$2418.85 +, \text{ A's gain.}$$

$$\text{Ans. } \$3088.80 \times \frac{38000}{175200} = \$257.40 \times \frac{190}{73} = \$669.95 +, \text{ B's gain.}$$

4. Four companies of men worked on a railroad. In the first company there were 60 men who worked 12 days, 9 hours a day; in the second, there were 32 men who worked 30 days, 10 hours a day; in the third, there were 112 men who worked 9 days, 11 hours a day; and in the fourth, there were 80 men who worked 15 days, 6 hours a day. The entire amount paid to all the companies was \$3580; how much wages did each company receive?

Solution: $60 \times 12 \times 9 = 6480$ hours. 1st company.

$32 \times 30 \times 10 = 9600$ hours. 2nd company.

$112 \times 9 \times 11 = 11088$ hours. 3rd company.

$80 \times 15 \times 6 = 7200$ hours. 4th company.

$\frac{34368}{34368}$ hours. For the four companies.

The first company received $\frac{6480}{34368}$ of \$3580 = $\frac{135}{716}$ of \$3580 = $135 \times 5 = \$675$. *Ans.*

The 2nd company received $\frac{9600}{34368} = \frac{200}{716}$ of \$3580 = $200 \times 5 = \$1000$. *Ans.*

The 3rd received $\frac{11088}{34368} = \frac{231}{716}$ of \$3580 = $231 \times 5 = \$1155$. *Ans.*

The 4th company received: $\frac{7200}{34368} = \frac{150}{716}$ of \$3580 = $150 \times 5 = \$750$. *Ans.*

JOHN AHERN.

LEÇONS DE CHOSES

LES CINQ SENS

D.—Combien avons-nous de sens?

R.—Nous avons cinq sens.

D.—Nommez les cinq sens?

R.—Le toucher, l'odorat, le goût, l'ouïe et la vue.

D.—Pourquoi Dieu a-t-il donné à l'homme et aux animaux les organes des sens?

R.—1° Pour prévenir l'homme et les animaux contre les dangers du monde extérieur; 2° pour les mettre à portée de trouver leur proie; 3° de chercher leur nourriture; 4° d'éviter leurs ennemis.

D.—Grâce à la disposition merveilleuse de ces appareils, que peut l'homme?

R.—L'homme peut voir, entendre, sentir, goûter et toucher.

D.—Quelle faculté l'homme a-t-il aussi, comme beaucoup d'animaux?

R.—Il a la faculté de produire des sons à l'aide de l'organe de la voix.

D.—Que peut l'homme en plus que l'animal?

R.—En plus, l'homme peut articuler des mots dont il comprend le sens, et se mettre par là en rapport avec ses semblables.

D.—Qu'a pour organe le toucher?

R.—Le toucher a pour organe toute la surface de la peau.

D.—Quel est pour l'homme, l'organe plus spécialement affecté au toucher?

R.—L'organe plus spécialement affecté au toucher est la main.

D.—Que nous fait connaître cet organe?

R.—Il nous fait connaître la forme, les contours, le degré de consistance des corps, l'état de leur surface, etc....

D.—Quel est l'organe de l'odorat?

R.—L'organe de l'odorat est le nez.

D.—Dans quoi l'odorat a-t-il son siège?

R.—L'odorat a son siège dans la membrane qui tapisse l'intérieur du nez.

D.—Quelle notion nous donne l'odorat?

R.—L'odorat nous donne la notion des odeurs.

D.—Que sont les odeurs?

R.—Les odeurs sont de petites parcelles imperceptibles qui s'échappent des corps volatils et viennent se mettre en contact avec la membrane qui tapisse l'intérieur du nez.

D.—A quoi nous sert le goût?

R.—Le goût nous sert à apprécier les saveurs.

D.—Quel est l'organe spécial du goût?

R.—L'organe spécial du goût est la langue.

D.—Quel est encore le goût, comme l'odorat?

R.—Le goût est encore, comme l'odorat, une forme particulière du sens du toucher.

D.—Que nous procure l'ouïe?

R.—L'ouïe nous procure la sensation du son et nous permet d'apprécier ses diverses qualités.

D.—D'où résulte le son?

R.—Le son résulte d'un mouvement de vibration produit dans le corps sonore et qui se transmet à l'air environnant, et enfin aux diverses parties de l'oreille.

D.—Quel est l'organe spécial de l'audition?

R.—L'organe spécial de l'audition est l'oreille.

D.—Quel est l'organe de la vue?

R.—L'organe de la vue est l'œil.

D.—Que reçoit la vue?

R.—La vue reçoit la sensation produite par la lumière qui nous vient des corps lumineux ou que les autres corps nous renvoient.

D.—La vue aidée du sens du toucher, que fait-elle apprécier?

R.—Elle nous fait apprécier la forme et la distance des objets.

D.—Avec quoi communique chacun de ces divers organes?

R.—Chacun de ces divers organes communique avec l'encéphale, c'est-à-dire avec le cerveau.

D.—Comment?

R.—Par des faisceaux de nerfs particuliers, chargés de recevoir et de transmettre les sensations.

D.—Tous les sens sont-ils développés au même degré chez l'homme?

R.—Chez l'homme les cinq sens sont à peu près également développés.

D.—En est-il de même chez les animaux?

R.—Il n'en est pas de même chez les animaux: suivant leur nature, leur régime, tel ou tel sens sera plus particulièrement développé, et cela aux dépens des autres sens qui s'émoussent.

D.—Ainsi, chez les animaux carnassiers, en général, quels sont les sens qui sont le plus développés?

R.—Ce sont la vue et l'odorat qui acquièrent une perfection remarquable.

D.—Chez les animaux plus timides, destinés par cela même à servir de proie aux animaux chasseurs, quel est le sens le plus développé?

R.—Chez ces animaux, c'est l'ouïe qui possède un degré de finesse prodigieuse.

D.—Chez l'homme même, quand un sens vient à faire défaut, comme la vue, par exemple, qu'arrive-t-il?

R.—Il arrive que les autres sens ont alors une délicatesse bien plus grande, surtout si l'éducation s'attache à les développer.

D.—Démontrez cela par un exemple.

R.—Chez les aveugles, le sens du toucher acquiert une finesse et une perfection très remarquables, puisqu'il leur permet de lire, de faire de la musique, de jouer aux cartes, de faire des tricots, de la dentelle, de deviner rien que par le tact, la nature des étoffes, etc.

D.—Nous, qui avons le bonheur d'avoir la jouissance complète de nos cinq sens, que devons-nous faire?

R.—Nous devons remercier le bon Dieu tous les jours.

D.—Alors quel usage devons-nous toujours faire de nos sens?

R.—Nous devons toujours faire un bon usage de nos sens.

D.—Celui qui abuse de l'un ou de l'autre de ses sens pour faire le mal, qu'est-il?

R.—Celui-là est un ingrat.

D.—Comment est-il un ingrat?

R.—Parce qu'il emploie pour offenser Dieu des dons que celui-ci lui a donnés gratuitement, par pure bonté.

D.—Quel est le sens sur lequel nous devons le plus veiller?

R.—Nous devons veiller surtout sur le sens de la vue.

D.—Pourquoi?

R.—Parce que c'est ordinairement par la vue que le péché souille l'âme.

D.—De cette leçon, quelle résolution devons-nous prendre?

R.—Nous devons prendre la ferme résolution de toujours faire un bon emploi de nos sens pour notre plus grand bien et pour la plus grande gloire de Dieu.

FRS LIENARD,
Professeur.

Montréal, avril 1910.

HISTOIRE DU CANADA

Les Interprètes de Jacques-Cartier (1)

Cette observation me stupéfia d'étonnement. Que se passait-il donc? Comment les interprètes de Jacques Cartier pouvaient-ils connaître Laverdière? J'en demeurais confondu de surprise quand soudain je réfléchis que Taiguragny et Domagaya causant avec mon « fantôme, » croyaient parler à l'un des aumôniers de Cartier. De toute évidence Laverdière était alors pour eux le sosie de Don Antoine ou de Don Guillaume Le Breton. Auquel des deux ressemblait-il aussi parfaitement, la suite de cette prodigieuse aventure me l'apprendrait sûrement.

*
* *

Entre temps la conversation se poursuivait comme si les trois interlocuteurs eussent été de vieilles connaissances.

— Taiguragny a raison, disait Domagaya. Je me rappelle: les anges étaient des esprits qui n'avaient point de corps, mais une robe blanche, une tête d'enfant et des

(1) Voir *L'Enseignement Primaire* de mars 1910.

ailes d'oiseau. Seulement, j'ai oublié quelque chose. Quand il m'arrive de pêcher dans la Rivière du Canada un poisson inconnu, je me demande aussitôt: d'où vient-il? — A-t-il descendu la Mer Douce ou remonté le Grand Lac Salé jusqu'à Stadaconé? De même, pour les anges: d'où venaient-ils? Tombaient-ils du ciel comme la pluie, la neige ou les étoiles, ou bien s'élevaient-ils de la terre comme les allouettes lorsque le firmament devient aurore?

— Ils venaient du ciel.

— Mais alors, comment pouvaient-ils apparaître dans la ressemblance et avec la figure de l'homme qu'ils n'avaient jamais vu?

— Ils n'étaient pas l'image de l'homme — étant créés avant lui — mais la ressemblance de Dieu, du vrai Dieu, du seul Dieu qui a fait le ciel et la terre, et l'homme « à son image et à sa ressemblance. » Tous les deux Lui ressemblent donc comme l'enfant et son père.

— Ce que tu dis, Robe Noire, est peut-être la vérité, remarqua Domagaya, mais comme elle est difficile à comprendre. Pourquoi ne nous as-tu point fait voir des anges dans ton pays, comme tu nous a montré des bergers vêtus, comme nous autres, Sauvages, de peaux de bêtes, des bœufs portant des cornes comme nos jongleurs lorsqu'ils invoquent le Manitou, des ânes ayant des oreilles longues comme la feuille du pétun que nous fumons dans nos calumets. — C'est une belle histoire que la tienne, je l'aime presque autant que celle des danseuses. T'en souviens-tu, Robe Noire? Dis-moi que tu l'as oubliée pour que je te la raconte encore une fois.

— C'est bon, grand enfant; je ne m'en souviens plus pour te faire plaisir. Ma mémoire tombe de sommeil. Parle.

— Ne t'endors pas, mais écoute.

« Sept petits Indiens d'autrefois avaient coutume d'apporter, le soir, à la cabane, le maïs qu'ils avaient récolté pendant le jour. Ils en faisaient un monceau, comme les Visages Pâles une gerbe, autour duquel ils dansaient aux chansons d'un des leurs placé au sommet du tas de blé.

« Un jour, ils résolurent de préparer une meilleure bouillie que d'ordinaire; mais leurs parents refusèrent de leur donner tout ce qu'il fallait pour cela.

« Alors ils se mirent à danser sans avoir soupé.

« Un d'eux chanta.

« Devenus de plus en plus légers à mesure qu'ils bondissaient, ils commencèrent à s'élever de terre. Les parents s'alarmèrent; mais il était trop tard. La ronde, tournant de plus en plus haut autour du chanteur, on ne vit bientôt plus que six étoiles brillantes, la septième — celle du chanteur — ayant perdu de l'éclat par suite du désir qu'il avait éprouvé de retourner vers la terre.

Domagaya cessa de parler. Tout aussitôt Laverdière répéta après lui avec émotion, je dirais même avec ferveur, comme dans une phrase de prière: « *le septième ayant perdu son éclat à cause du désir qu'il avait éprouvé de retourner vers la terre!* » Délicieux! délicieux! quel symbole!

— N'est-ce pas? Robe Noire, remarqua le Sauvage avec une naïveté charmante. Laverdière ajouta, s'adressant à moi:

— Comparez à la légende iroquoise la mythologie des *Pléiades* et l'idéal de la fable grecque en sera tout défloré. Pourquoi, me direz-vous, cette fantaisie de l'imagination indienne produirait-elle en moi une pareille intensité d'émotion? C'est que la théorie des *Danseuses* renferme un symbolisme moral bien supérieur en beauté à son allégorie littéraire. Cette étoile qui s'éteint en plein firmament parce qu'elle désire retourner sur la terre, n'est-elle point l'image du chrétien qui regretterait d'avoir une âme et préférerait les joies de ce monde aux bonheurs du ciel?

Ce fut à mon tour d'être remué par la belle pensée de Laverdière que je lui proposai de traduire aux interprètes. Mais le prêtre s'y refusa disant:

— Rappelez-vous les paroles du Divin Maître à ses disciples: « A vous il est donné de connaître les mystères du royaume de Dieu. Pour les autres, cela ne leur est accordé qu'en paraboles, en sorte qu'en voyant ils ne voient pas, et qu'en entendant ils ne comprennent pas. »

Et sans plus s'occuper de moi davantage, Laverdière poursuit son dialogue avec l'interprète de Cartier.

— Ainsi, tu crois à la migration de l'âme dans les étoiles?

— Tu crois bien, toi, à la venue du Grand Esprit dans le corps d'un petit enfant!

Le Sauvage ajouta :

— Quand je serai parti pour le grand voyage du Soleil Couchant, quand je chasserai l'orignal, l'ours et le caribou avec mes ancêtres dans les territoires de l'Ouest, mes parents vêtiront mon cadavre de robes de castor, lui pendront au cou des colliers de porcelaine, l'enfermeront dans un cercueil d'écorce, avec mon arc, mes flèches, ma hache et mon couteau.

— Et pourquoi? demanda Laverdière.

— L'âme s'absente mais ne meurt pas, le corps meurt mais renaît comme le feuillage des arbres, et après un temps, quand mon esprit, comme l'âme de la petite étoile, regrettera la terre, il reviendra éveiller mon corps qui dormait et qui s'éveillera, dispos prêt à recommencer, dans les forêts du Canada, les chasses éternelles.

— Mais alors tu crois à l'immortalité de l'âme et à la résurrection de la chair?

— Également.

— Mais alors, pourquoi ne croirais-tu pas au vrai Dieu?

— Quel est-il?

— Celui-là même qui est né cette nuit, pour ton salut, le mien, celui de tous les hommes.

— Qui naît aujourd'hui ne vivait pas hier et mourra demain. Or le Manitou est éternel. Ton histoire n'est pas la bonne.

— Tu ne crois pas à la présence du Grand Esprit dans le corps d'un petit enfant, et tu adores Cudragny (1) dans le corps du Grand Lièvre, de l'Ours et du Castor. Tu le vois dans le Soleil, dans la Lune et dans l'Éclair; il parle pour toi dans le Tonnerre et dans le Vent. Tu rêverais d'une pierre, qu'à ton réveil tu en ferais un dieu. (*à suivre*)

ERNEST MYRAND.

FONDS DE PENSION

Avis aux instituteurs mariés

L'année dernière, l'article 505 de la loi du Fonds de pension a été modifiée de façon à permettre à tous les instituteurs mariés qui ne se sont pas encore prévalu de cette loi pour assurer à leur femme, devenue veuve, une demi-pension, de payer les arrérages. L'article amendé permet de verser ces arrérages d'ici au 30 juin 1913, à la condition de payer la retenue supplémentaire de 1% pour 1909-1910 avant le 30 juin 1910, et d'avertir le Surintendant de l'Instruction publique de son intention de se prévaloir de l'article 505 amendé.

Pour assurer une pension à sa femme devenue veuve, tout instituteur, pour chaque année pendant lesquelles le fonctionnaire a été marié, doit payer une somme égale à la moitié de la retenue qu'il verse pour lui. Comme cette retenue est actuellement de 2%, c'est donc 1% sur son traitement qu'il doit payer pour sa femme, et cela pour chacune des années depuis son mariage.

(1) « Ils appellent leur dieu Cudragny » — verso du feuillet 47 de la *Relation du Voyage de Jacques Cartier*, 1535-36.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

Instruction religieuse

LA TRES SAINTE COMMUNION

Le bonheur que nous avons d'être incorporés à Jésus-Christ par l'Eucharistie est incomparable. Par l'Incarnation, il s'est donné à la nature humaine en général; par la communion, il se donne à chaque fidèle en particulier. L'Eucharistie est la plus haute affirmation des desseins de Dieu, en ce qui regarde le salut des hommes et leur vocation à la gloire éternelle; elle est le mémorial, le sommet, et, pourrait-on ajouter, le complément nécessaire de toutes ses merveilles.

« Voilà, s'écrie saint Thomas, le pain des anges qui est devenu la nourriture des voyageurs! » C'est qu'en effet ce mystère est à lui seul toute une révélation: en lui nous voyons resplendir l'unité et la magnificence du plan divin.

L'homme, déifié par la lumière de gloire, n'aura pour toute l'éternité d'autre aliment que Dieu lui-même; et avec quelle avidité de désirs toujours insatiables, avec quelles puissances inébranlables et sans cesse renouvelées, il prendra part à ce banquet!

Notre existence terrestre, nous l'avons dit, est une préparation à cette vie glorieuse. La grâce, c'est la gloire en germe, c'est la gloire en puissance, c'est la gloire voilée. Il y a entre les deux vies une similitude nécessaire, une similitude qui, sauf la puissance, va presque jusqu'à l'identité. Il était donc convenable que Dieu, qui doit être notre aliment éternel, se fit aussi l'aliment de nos âmes ici-bas. Il devait même en être ainsi, puisque lui seul, en se communiquant à nous, peut nous rendre capables de le posséder dans le ciel.

(à suivre.)

PENSEE EUCHARISTIQUE

Le ciel est ravi à la vue du mystère de l'Eucharistie. La Très Sainte Trinité le contemple avec amour. Les anges l'adorent, saisis d'admiration, Et de quels frémissements de rage ne sont pas saisis les démons dans les enfers!...

(Vén. P. Eymard.).

LANGUE FRANÇAISE

COURS ELEMENTAIRE

Orthographe, Grammaire et Vocabulaire

DICTEES

I

LES CANAUX

Lorsqu'un cours d'eau est irrégulier, trop étroit ou trop peu profond pour être navigable, on creuse à côté de lui un canal qui peut porter les bateaux; c'est un

canal *latéral*. D'autres fois, le canal sert à *abrég*er la route, lorsque les cours d'eau font beaucoup de *circuits*, ou à rattacher deux rivières. Ce dernier canal est le plus important, on le nomme canal de *jonction*.

EXPLICATIONS.—*Cours*: (*s* au singulier) se dit des eaux qui, par suite de la pente du terrain, marchent, descendent vers la mer, les ruisseaux, les rivières.—*Irrégulier*: roule tantôt beaucoup d'eau, tantôt peu ou point.—*Etroit, profond*: montrer que le féminin, formé par la simple addition d'un *e*, indique la lettre finale du masculin.—*Latéral*: qui est sur le côté.—*A abrég*er: à rendre moins longue;—*un abrég*é d'histoire, de géographie?—*Des circuits*: des détours.—*De jonction*: parce qu'il joint, réunit;—à la *jonction* de deux routes, de deux chemins?

EXERCICES.—Mettre la dictée au pluriel du même temps.—Chercher et placer dans une phrase où ils qualifieront un nom féminin pluriel dix adjectifs ne suivant pas, dans la formation de leur féminin, la règle générale (*frais, long, malin, etc.*).

II

VOCABULAIRE

Qualités des choses

Chaque objet a en lui-même quelque chose de spécial, qui est sa qualité principale. Par exemple, le *verre* est transparent, le *plomb* est lourd, l'*or* est brillant, le *diamant* est rare. La *forêt* est verte, la *mer* est verdâtre, le *ciel* est bleu. De même, on dit que l'*oiseau* est léger, que le *chien* est fidèle, que le *chat* est leste, que le *tigre* est cruel, que l'*âne* est patient et que le *bauf* est lourd. Pour qu'un *visage* soit agréable, il faut que le *teint* soit frais, le *front* haut, le *nez* droit, les *yeux* bien fendus, les *lèvres* vermeilles, les *dents* blanches, les *cheveux* abondants, blonds ou bruns. Un *pays* nous plaît quand l'*air* y est doux, la *terre* féconde, la *vue* belle et les *habitants* aimables.

EXERCICES ÉCRITS.—Copier la dictée en soulignant les noms communs.

2. Faire la liste des noms soulignés dans la dictée; ajouter à chacun un adjectif indiquant une des qualités spéciales à ce nom, mais non pas celle mentionnée dans la dictée. Par exemple on écrira:

le verre est... fragile
le plomb est... utile
l'or est... précieux, etc....

3. (revision). Trouver et écrire les noms masculins de dix fleurs et les noms féminins de dix autres fleurs.

Récitation

ENFANTS, PRIEZ LE BON DIEU!

Petits enfants, venez entendre
Des chansons faites pour vous.
Efforcez-vous de les comprendre.
Et répétez-les à genoux.

Quand vous vous réveillez à l'aube,
Priez le bon Dieu chaque jour.
Pour que chacun soit sage et *probe*
Dites sans cesse avec amour:

« Mon Dieu, je vous donne mon âme,
 Mon corps, mon cœur et *mon printemps* :
 Puissé-je éviter votre *blâme*,
 Ou que je meure avant le temps. »

EXPLICATIONS. — *Efforcez-vous* : faites des efforts. — *Aube* : première lueur du jour. — *Probe* : honnête, respectueux du bien d'autrui ; — *probité*. — *Mon printemps* : mes premiers ans, ma jeunesse. — *Blâme* : reproche, désapprobation d'une action mauvaise.

Que devez-vous faire le matin, en vous réveillant ?

Rédaction

LA PENDULE DE PAPA

DÉVELOPPEMENT

Petit Georges est bien malheureux !

Malgré la défense de son père, il est entré dans le bureau et s'est amusé à remonter la pendule.

Comme petit Georges déploie beaucoup de force dans cet exercice, il entend tout à coup un bruit sec, comme si quelque chose venait de se briser.

Le ressort était cassé !

Le petit garçon s'enfuit du cabinet, sans avoir le courage d'aller avouer sa sottise et, depuis ce moment, il est bien malheureux.

Il sent qu'il n'agit pas bien en exposant son père à accuser une autre personne de sa maladresse et il entend sa conscience qui lui dit :

— Avoue, petit Georges, avoue !

La journée s'écoule longue et triste pour Georges : vingt fois il s'est approché de papa, mais la crainte d'être puni a toujours retenu le pénible aveu sur ses lèvres.

L'heure de la prière est arrivée. Agenouillé sur son petit lit, Georges la dit tout haut devant sa maman, mais, au fond de lui-même, il songe que sa prière va s'élever moins pure vers le ciel, puisqu'il a quelque chose à se reprocher.

Tout à coup, papa entre, il attend que Georges ait fini sa prière pour l'embrasser.

Georges a fini, mais il dit tout bas quelque chose que sa maman n'entend pas.

— Répète, Georges, dit-elle.

— Oh ! mon Dieu, dit Georges tout haut, en pleurant, donnez-moi le courage d'avouer à papa que j'ai cassé la pendule !

QUESTIONS

Pourquoi Georges est-il malheureux ? Agit-il bien en n'avouant pas sa faute ? Que dit-il le soir en finissant sa prière ?

CANEVAS. — Georges est malheureux. — Il est entré dans le cabinet de papa et... — Il n'a pas le courage d'avouer sa faute. Il sait qu'il n'agit pas bien. — Le soir à l'heure de la prière.

COURS MOYEN

Elocution, Orthographe et Grammaire

DICTÉES

I

A L'ÎLE AUX COUDRES

Les maisons de l'île sont en général *bien peuplées*; un grand nombre d'entre elles renferment deux et même trois ménages. *L'harmonie la plus parfaite*, la *piété filiale*, l'union fraternelle règnent dans ces heureux *foyers* où tout le monde est soumis religieusement à la grave autorité du père ou de l'aïeul. Le vieillard qui tient le *sceptre* de la famille, gouverne *d'une main douce mais ferme*.

Ouvrez la Bible dans un de ses endroits où la vie des anciens patriarches est racontée: vous y trouverez une peinture fidèle des *mœurs* simples, de la foi vive, des habitudes paisibles, du bonheur domestique de ces *bonnes gens* de l'île aux Coudres.

L'ABBÉ H. R. CASGRAIN.

EXPLICATIONS ET EXERCICES: *bien peuplées*: signification de *bien*? très, beaucoup. — *renferment*: ce n'est pas le nombre qui renferme, mais les maisons qui composent ce nombre. — *L'harmonie la plus parfaite*: donnez un équivalent pour *harmonie*: l'accord le plus parfait. — *piété filiale*: ensemble des bons sentiments d'un enfant à l'égard de ses parents. — *foyers*: ménages, familles. — *où*: que signifie ce mot ici? dans lesquels. — *l'aïeul*: le féminin? aïeule; le pluriel? aïeux (ancêtres), aïeuls (grand-père et grand-mère). — *sceptre*: bâton, symbole d'autorité que portent les rois. Ici le *sceptre* veut dire l'autorité elle-même. — *d'une main douce mais ferme*: exprimez autrement: avec douceur, mais avec fermeté. — *Bible*: ensemble de tous les livres de l'ancien et du nouveau testament, l'Écriture sainte. — *mœurs*: ensemble d'usages qui forment la manière de vivre. — *bonnes gens*: remarque sur l'accord des adjectifs avec le mot *gens*. — traduisez oralement à l'imparfait la première partie jusqu'à *ouvrez*. La seconde partie en remplaçant *ouvrez* par *ouvre* (tu y trouveras).

II

DE L'INGRATITUDE

L'ingratitude est un vice odieux, surtout chez les enfants. *Que* de fois, arrivé à l'âge mûr, l'homme regarde *en arrière*. Il pense au foyer paternel, aux joies de son enfance, aux tendresses de sa mère, aux bontés de son père, à leur commun dévouement, aux sacrifices qu'ils se sont imposés pour lui *ménager* la position honorable qu'il occupe; et, à ces souvenirs, la tristesse *l'envahit*, son cœur se serre; il se dit à lui-même: je n'ai pas assez aimé mes parents; je ne leur ai pas assez témoigné de reconnaissance pendant que j'avais le bonheur de les posséder. Pourquoi ne vivent-ils pas encore! Combien ne les *dédommagerais-je* pas aujourd'hui de ma légèreté enfantine! Comme je les rendrais heureux à mon tour! Il est trop tard, ces regrets ne s'adressent plus qu'à des tombes.

Mes chers enfants, aimez vos parents, aimez-les beaucoup, et votre amour n'égalera jamais celui qu'ils ont eu pour vous. Prouvez-leur chaque jour votre reconnaissance pour les soins dont ils vous entourent, et n'exposez pas votre cœur aux remords affreux que ressentent un jour ou l'autre les enfants ingrats.

Exercices

Relever la dictée en remplaçant *l'homme* par *nous*.—Citer cinq conjonctions, les placer dans de courtes phrases où elles lieront deux compléments d'un même verbe.— Signaler et employer les mots qui peuvent être, suivant le cas, *pronoms conjonctifs* ou *conjonctions*.

Récitation

POUR UNE PREMIÈRE COMMUNION

Voici donc, mon enfant, que le Maître du monde
Va descendre en ton cœur, tabernacle vivant!
L'immensité de Dieu que nul regard ne sonde,
L'infini, l'Éternel s'abaisse à ton néant!

Le pain de mort, le pain qui retourne à la terre,
Aujourd'hui se transforme en céleste Froment,
Comprends-tu, mon enfant, l'insondable mystère?
Pour toi l'enfant Jésus se fait un aliment!

Pour recevoir ce pain, où Dieu même se cache,
Fais de ton âme pure un divin ostensor;
Que si légère soit-elle, pas une tache
N'en ternisse un instant le limpide miroir.

Alors, Jésus en toi, dans cette heure divine
Où tu te sentiras de bonheur déborder,
Les mains pieusement jointes sur la poitrine,
Pour obtenir, tu n'auras plus qu'à demander.

Saisis, ô mon enfant, cette heure décisive,
Et, de toute l'ardeur vibrante de ta foi,
Fais de ton être à Dieu l'offre définitive,
Jurant d'être à jamais l'esclave de sa loi.

Demande simplement de rester toujours bonne,
Ferme dans la vertu, vaillante et d'un cœur droit;
Entre les mains de Dieu celui qui s'abandonne
Est assuré d'avoir le reste par surcroît.

Et qu'alors pour les tiens, ta prière s'élance,
— Prière qui peut tout en ce jour de faveur —
Car ils ont tous besoin de divine assistance,
Et prier pour autrui c'est devenir meilleur!

GABRIEL COLLIN.

Rédaction

SUJET A TRAITER

LA MAUVAISE LANGUE

Ce qu'on appelle une mauvaise langue,
Mal que peut faire une mauvaise langue,
Ne disons jamais de mal de notre prochain.

Sujet traité

« Une mauvaise langue », c'est une personne qui dit facilement et méchamment du mal de son prochain. C'est très mal déjà de parler à tort et à travers, mais c'est encore bien plus mal de chercher à nuire à son prochain par des médisances et des calomnies. Cela peut avoir de graves conséquences; on peut détruire l'avenir de bien des gens par sa mauvaise langue.

Nous avons eu, dans notre classe, un camarade qui était un peu de cet *acabit*. Il avait un talent pour changer, transformer, dénaturer les moindres faits et gestes de ses compagnons, et c'était inquiétant. Personne ne l'aimait. Il avait commencé par faire la conquête de notre professeur, car il paraît doux et soumis; mais heureusement, notre maître qui est fort intelligent, l'a vite dépisté. Nous avons tous poussé un soupir de soulagement quand ce vilain garçon a quitté la classe. En tout cas, il nous a servi à comprendre combien il était mal de médire, plus encore de calomnier, et combien la *mauvaise langue* était chose redoutable et détestée.

Dictée supplémentaire

DÉVOUEMENT DE DOLLARD

Au printemps de 1660, la Nouvelle-France se trouvait presque épuisée, et les Iroquois enhardis par le massacre des Hurons et plusieurs victoires sur les Français, menaçaient de détruire la colonie.

Un jeune militaire de vingt-cinq ans, nommé Dollard, résolut de sacrifier sa vie pour sauver sa patrie. Il se mit à la tête de seize autres braves; puis s'étant confessés et ayant communiqué dans l'église de Montréal, appelée alors Ville-Marie, ils jurèrent de mourir plutôt que de reculer devant l'ennemi.

Ils se rendirent au pied du Long-Sault, sur la rivière Ottawa. Là ils s'enfermèrent dans un petit fort et attendirent les Iroquois. Ces derniers arrivèrent bientôt en grand nombre. Pendant dix jours, Dollard et ses compagnons repoussèrent, tous les assauts; mais écrasés par des forces bien supérieures aux leurs, ils ne purent résister à une dernière attaque et succombèrent glorieusement.

Les Iroquois furent si effrayés de la vigoureuse résistance que leur avaient opposée ces dix-sept braves, qu'ils renoncèrent à attaquer Montréal.

La colonie était sauvée!

COURS SUPÉRIEUR

DICTÉE

PORTRAIT DE FRONTENAC

Louis de Buade, comte de Frontenac, chevalier de l'ordre de Saint-Louis et gouverneur de la Nouvelle-France, avait alors soixante-dix ans; *on ne lui en aurait pas donné soixante, tant il était vert*, actif et vigoureux encore. *Figure martiale, maintien plein de distinction et de grâce, extérieur à la fois digne, imposant et sévère*, il était le vrai type de ces *gentilshommes français, moitié soldats, moitié courtisans*, qui brillaient alors au premier rang, tant à la cour qu'à l'armée du grand roi. Son œil noir étincelant sous un grand front à peine sillonné de rides légères, tandis

que son nez en bec d'aigle et ses lèvres minces qui commençaient à fuir le menton un peu trop *proéminent*, donnaient à l'ensemble de sa physionomie un air spirituel, mais impératif. Sa tête, ornée d'une perruque légèrement poudrée et à torsades ou tire-bouchons, descendant à droite et à gauche de sa figure, était coiffée d'un trois cornes *bordé d'or*. Son manteau de voyage, de couleur sombre, aussi galonné d'or, laissait entrevoir un long justaucorps gris à parements et à retroussés de couleurs *tranchantes*, et en dessous une courte veste brodée. Il portait encore des nœuds de cravate de dentelle, des nœuds d'épaule et d'épée. Le bas de ses *chausses* s'engouffrait en bouffant dans des bottes de chasse évasées par le haut. Les poignets de ses mains blanches, mais amaigries par l'âge, se perdaient dans les gracieux plis de deux manchettes de dentelle. Enfin un large baudrier, tout brodé d'or, lui descendait de l'épaule droite au côté gauche et retenait une brillante épée, dont le bout du fourreau relevait le manteau par derrière, tandis que la poignée, appuyée sur sa hanche gauche, laissait miroiter à la lumière les pierreries dont la garde était ornée.

JOS. MARMETTE.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*On ne lui en aurait pas donné... tant il était... Comment ferez-vous pour intervertir ces deux propositions?... Il était encore si vert... qu'on ne lui en aurait...—Figure martiale... maintien... extérieur: Fonction de ces membres de phrase? Ce sont des compléments qualificatifs de il (Frontenac) sujet de la proposition. On pourrait aussi sous-entendre le mot ayant en tête de la phrase; alors ces expressions seraient les compléments directs de ayant. Que signifie figure martiale? figure de militaire, de guerrier; martial est dérivé de Mars, dieu de la guerre chez les anciens païens.—Moitié soldats, moitié courtisans: remplacez moitié par un équivalent: à demi (qui signifie demicement inusité) c'est donc un adjectif qui modifie soldats, courtisans, employés ici adjectivement puisqu'ils qualifient le mot gentils hommes.—acutils hommes: faites remarquer le pluriel de ce mot composé. (au singulier gentilhomme.)—étincelait: quand double-t-on la lettre l? devant une syllabe muette: son œil étincelle, il étincellera, etc. Rappelez les remarques sur les verbes en *eler* et *eter*.—qui commençait à fuir le menton: expliquez cette expression: les lèvres se retiraient en arrière, comme il arrive dans la vieillesse.—proéminent: c'est-à-dire saillant, qui avance.—donnaient: le sujet? son nez et ses lèvres.—bordé: se rapporte à chapeau et non à cornes.—justaucorps: un habit serré (juste au corps).—tranchantes: qui se distinguent bien auprès des autres, qui forment contraste: rouge auprès de bleu est tranchant, auprès de violet, il ne l'est plus, parce que le violet est une couleur intermédiaire entre rouge et bleu.—chausses: culottes très larges; on disait aussi hauts de chausses.—garde: partie de la poignée qui protège la main.*

Faire relever tous les verbes transitifs avec leurs sujets et leurs compléments directs.

ANALYSE

Le bas de ses chausses s'engouffrait en bouffant dans des bottes de chasse évasées par le haut.

Une seule proposition.

SUJET: *Le bas de ses chausses.*

VERBE: *engouffrait.*

COMPL. DIRECT: *s' (sc. le bas).*

COMPL. CIRC. DE MANIÈRE: *en bouffant.*

COMPL. CIRC. DE LIEU: *dans des chausses.*

—REMARQUE: *évasées* est un complément qualificatif ou si l'on veut complément attributif de *bottes*.

par le haut est un complément explicatif de *évasées*.

La phrase étant ainsi comprise, l'analyse grammaticale n'offre plus aucune difficulté.



L'ARCHANGE SAINT-MICHEL (*Raphaël*)

PATRON DE L'ENSEIGNEMENT ANTIALCOOLIQUE

ENSEIGNEMENT SPECIAL

Enseignement antialcoolique

COMPOSITION FRANÇAISE

SUJET

Deux ouvriers sortent de l'atelier. L'un se dirige vers le cabaret, l'autre vers sa maison, pour cultiver son jardin. Dites les conséquences pour la santé, la moralité, la famille.

DÉVELOPPEMENT

C'est le soir, à l'heure où les ouvriers sortent des ateliers et deviennent libres jusqu'au lendemain. En voici deux que je connais bien: ils habitent dans notre voisinage. Ils font quelques pas ensemble, mais bientôt ils se séparent. L'un se laisse arrêter par un cabaret à l'enseigne fascinante, et tandis que son camarade poursuit son chemin, lui va s'attabler avec des copains de son espèce. Il boit, il boit encore: il ne sortira pas de cette taverne sans s'être brouillé les idées et rentrera chez lui assez maussade, sinon tout à fait ivre, avec le porte-monnaie allégé.

Comme le fait se produit assez souvent, la misère est reine dans son logis, où femme et enfants vivent de privations, ce qu'on lit sans peine sur leurs figures pâles et étiques. Que n'a-t-il, ce malheureux père, le cœur assez haut placé pour suivre l'exemple de son voisin!

Celui-ci passe indifférent devant les cabarets, hâte le pas et rejoint sa chère famille dont il est la providence. Les enfants courent gracieux et bien portants au-devant de lui; sa femme, laborieuse, le salue d'un œil souriant, sans interrompre sa besogne. Après un échange de quelques paroles cordiales, le père se rend à son jardin, tandis que le soleil luit encore. Il plante, il arrose, il fait la cueillette de quelques légumes et rentre à la maison avec la nuit. C'est l'heure du repas du soir. Sur la table, une soupe fumante excite l'appétit. Ah! qu'il fait bon se retrouver ensemble au foyer familial, après une journée bien employée. Comme le sommeil est ensuite paisible et réparateur, quand la conscience rend le témoignage qu'on a rempli ses devoirs envers Dieu, envers les siens, envers tous!

Le lendemain, on se lève avec une vigueur renouvelée, et le père se rend à son poste, à l'atelier, pour reprendre le train de sa vie laborieuse et féconde. Il se prépare une heureuse vieillesse, car ses enfants, qu'il fait bien élever, auront à cœur de ne pas être ingrats envers un père si soucieux de leurs intérêts.

Quand à l'autre, si insouciant à l'égard de sa famille, et que la misère ronge déjà, il ne devra s'en prendre qu'à lui-même, à son intempérance, à son égoïsme, de la triste destinée qui sera son lot probable jusqu'au dernier de ses jours.

(L'Ecole et la Famille.)

PROBLEMES ANTIALCOOLIQUES

1. L'alcool de vin—alcool éthylique—est le moins meurtrier. Voyez cependant ses pernicieux effets: avec moins de deux onces de ce poison, on

tuerait un gros chien, $\frac{1}{8}$ d'once par livre du poids du corps suffit pour empoisonner un homme en 24 ou 36 heures; quelle quantité d'alcool de vin faudrait-il pour empoisonner un homme de 132 livres?

Solution: $\frac{1}{8} \times 132 = \frac{132}{8} = 16\frac{1}{2}$ onces.

$16\frac{1}{2} \div 16 = 1$ livre 0 onces $\frac{1}{2}$. *Rép.*

Agriculture

DICTÉES

I

LES LÉGUMES

Les légumes sont des plantes améliorées par la culture, l'homme a développé les parties de ces plantes qui pouvaient lui être utiles. Dans le radis, la carotte, le navet, la racine est devenue grosse et savoureuse. Dans le chou, la laitue, la romaine, l'oseille, les feuilles ont été agrandies et sont devenues comestibles.

EXERCICES.—1. Qu'appelle-t-on légumes?—Que veut dire améliorées?—Qu'appelle-t-on plantes utiles?—Qu'est-ce que le radis? la carotte? etc.—Que veut dire comestibles? savoureuse?

2. Quel est le contraire de: utiles, grosses, agrandies.

3. Trouver les adjectifs et indiquer avec quel mot chacun d'eux s'accorde.

4. Conjuguer, aux temps étudiés, les verbes de la dictée.

5. Remplacer les mots suivants par des mots ayant à peu près le même sens: plantes (végétaux), améliorées (rendues meilleures), développé (accru, augmenté), agrandies (augmentées, développées), comestibles (bonnes à manger).

II

LES ABEILLES

Les abeilles sont des insectes très industriels qui nous fournissent du miel et de la cire. Elles n'occasionnent presque pas de frais: il suffit de mettre à leur disposition des ruches dans lesquelles elles construisent, avec de la cire, leurs cellules qu'elles remplissent de miel. Il faut autant que possible, établir le rucher à portée d'un ruisseau, afin que les abeilles puissent se désaltérer, et à proximité des prairies où elles vont butiner.

Questions et explications

Industrieux: très habiles, très adroites, capables d'exécuter beaucoup de choses avec peu de moyens.—*industriel?*—*N'occasionnent:* ne causent, ne nécessitent.—*A leur disposition:* de telle façon qu'elles puissent en disposer, s'en servir.—*avoir des dispositions à?*—*Ruches:* des paniers ou de petits abris en bois où elles s'établissent.—*le rucher* est l'endroit couvert où l'on dispose les ruches.—*Des cellules:* des cavités, de petites chambres, on dit des alvéoles.—*A portée:* assez près pour qu'elles puissent s'y rendre facilement.—*A proximité:* dans le voisinage, à courte distance de.—*Butiner:* se dit en parlant des mouches qui vont de fleur en fleur récolter les sucs, le pollen.

PROBLEMES AGRICOLES

1. Un fermier a ensemencé en blé $12\frac{3}{4}$ acres qu'il loue \$84 par année. Le labour, le sarclage et la récolte lui ont coûté \$115.20. Il a mis à l'acre 48.2 livres d'azote, 26.77 livres d'acide phosphorique et 26.77 livres de potasse. Il a payé le nitrate de soude, 15.5% d'azote, au taux de \$1.814 les 100 livres; le phosphate de chaux, 16% d'acide phosphorique, au taux de \$0.227 les 100 livres; et le sulfate de potasse, 43.2% de potasse, au taux de \$2 les 100 livres. Avec l'aide de ces engrais il a récolté 495 minots de blé

Le fermier voisin, qui a aussi cultivé $12\frac{3}{4}$ acres n'a pas mis d'engrais chimique, mais il n'a récolté que 264 minots, sa location et ses frais de culture étant absolument les mêmes.

Quel est, dans ces deux cas, le prix de revient d'un minot de blé?

Si le premier fermier a vendu son blé \$1. le minot et le second \$0.925, quel est le gain réel de chaque fermier sur sa récolte?

Solution:

Azote répandu 48.2 \times 12.75 = 614.55 livres.

Acide phosphorique 26.77 \times 12.75 = 341.32 "

Potasse 26.77 \times 12.75 = 341.32 "

Valeur de l'azote ($\$1.814 \times 614.55$) \div 15.5 = \$71.92

Valeur de l'acide phosphorique ($\$0.227 \times 341.32$) \div 16 = \$4.84

Valeur de la potasse ($\$2 \times 341.32$) \div 43.2 = \$15.80.

Dépense pour engrais \$71.92 + \$4.84 + \$15.80 = \$92.56.

Les frais généraux pour les 12.75 acres sont donc:

\$84 + \$115 + \$92.56 = \$291.56.

\$291.56 \div 495 = \$0.59, prix de revient d'un minot. *Rép.*

Le second fermier n'a fait qu'une dépense de:

\$84 + \$115 = \$199.

Un minot de blé lui revient à $\$199 \div 264 = \0.754 . *Rép.*

Le premier fermier a gagné sur 1 minot $\$1 - \$0.59 = \$0.41$.

Il a récolté 495. Son gain total = $\$0.41 \times 495 = \202.95 . *Rép.*

Le second fermier a gagné sur 1 minot $\$0.925 - \$0.754 = \$0.171$

Il a récolté 264 minots. Son gain total = $\$0.171 \times 264 = \45.144 .

Rép.

ECHO DU CONCILE DE QUEBEC

Les Pères du premier Concile de Québec viennent de publier une lettre Pastorale d'une grande portée. C'est un document que tous les catholiques, et particulièrement les instituteurs et les institutrices, doivent lire et méditer. Cette lettre traite de *l'Esprit chrétien dans l'individu, dans la famille et dans la société.*

MATHÉMATIQUES

ARITHMÉTIQUES ET CALCUL MENTAL

1. Donnez le quotient et le reste des divisions suivantes :

\$7, — \$11, — \$15, — \$9, — \$13, — \$19, — \$17, par 2.

Réponses:—\$7 ÷ 2, quotient \$3, reste \$1.

\$11 ÷ 2, quotient \$5, reste \$1.

\$15 ÷ 2, quotient \$7, reste \$1.

\$9 ÷ 2, quotient \$4, reste \$1.

\$13 ÷ 2, quotient \$6, reste \$1.

\$19 ÷ 2, quotient \$9, reste \$1.

\$17 ÷ 2, quotient \$8, reste \$1.

2. Donnez le quotient et le reste des divisions suivantes :

7 pommes, — 13 p., — 17 p., — 10 p., — 19 p., — 11 p., — 16 p.,
— 8 p. par 3.

7 p. ÷ 3, quotient 2 p., reste 1 p.

13 p. ÷ 3, quotient 4 p., reste 1 p.

17 p. ÷ 3, quotient 5 p., reste 2 p.

10 p. ÷ 3, quotient 3 p., reste 1 p.

19 p. ÷ 3, quotient 6 p., reste 1 p.

11 p. ÷ 3, quotient 3 p., reste 2 p.

16 p. ÷ 3, quotient 5 p., reste 1 p.

14 p. ÷ 3, quotient 4 p., reste 2 p.

8 p. ÷ 3, quotient 2 p., reste 2 p.

Donnez le quotient et le reste des divisions suivantes :

23 plumes, — 28 pl., — 22 pl., — 29 pl., — 26 pl., — 20 pl., — 25 pl.,
par 3.

23 pl. ÷ 3, quotient 7 pl., reste 2 pl.

28 pl. ÷ 3, quotient 9 pl., reste 1 pl.

22 pl. ÷ 3, quotient 7 pl., reste 1 pl.

29 pl. ÷ 3, quotient 9 pl., reste 2 pl.

26 pl. ÷ 3, quotient 8 pl., reste 2 pl.

20 pl. ÷ 3, quotient 6 pl., reste 2 pl.

25 pl. ÷ 3, quotient 8 pl., reste 1 pl.

PROBLÈMES SUR LES QUATRE OPÉRATIONS

1. De deux nombres le plus grand est 17280 et leur différence est 11520. On demande leur somme, leur produit et leur quotient.

Solution: 17280 — 11520 = 5760, le plus petit nombre.

17280 + 5760 = 23040, la somme des deux nombres.

17280 × 5760 = 99532800, le produit.

17280 ÷ 5760 = 3, le quotient.

2. Partagez \$6300 entre 2 personnes de manière que la première ait autant de billets de \$2 que la seconde de billets de \$5.

Solution: $\$2 + 5 = \7 . La 1^{ère} personne aura \$2 et la seconde \$5 autant de fois qu'il y a \$7 en \$6300.

$$\$6300 \div \$7 = 900 \text{ fois.}$$

$\$2 \times 900 = \1800 , la part de la 1^{ère} personne.

$\$5 \times 900 = \4500 , la part de la 2^{ème} personne.

3. Un maquignon emploie à l'acquisition d'un certain nombre de chevaux la somme de \$10416. En les revendant pour \$11984, il gagne \$28 sur chaque cheval. Combien avait-il acheté de chevaux?

Solution: $\$11984 - \$10416 = \$1568$, le gain total.

$$\$1568 \div \$28 = 56. \text{ Rép.}$$

4. Deux ouvriers travaillant ensemble pendant 47 jours ont gagné \$124.08; si l'un gagne \$1.36 par jour, quel est le prix de la journée de l'autre?

Solution: $\$124.08 \div 47 = \2.64 , ce que les deux ouvriers gagnent en un jour.

$\$2.64 - \$1.36 = \$1.28$, ce que le 2^e ouvrier gagne en 1 jour. *Rép.*

Autre solution: $\$1.36 \times 47 = \63.92 , ce que le premier a gagné en tout $\$124.08 - \$63.92 = \$60.16$.

$\$60.16 \div 47 = \1.28 , le salaire journalier du 2^e.

5. Un ouvrier a reçu \$97.02 pour son salaire; s'il eût travaillé vingt-quatre jours de plus, avec une augmentation de \$0.35 par jour pour ces vingt-quatre jours, il aurait reçu \$142.38. Combien a-t-il travaillé de jours? Combien aurait-il travaillé de jours? Combien gagne-t-il par jour? Combien aurait-il gagné par jour? Combien aurait-il gagné, si son salaire avait été augmenté de \$0.35 par jour, pour tout le temps, y compris les vingt-quatre jours?

Solution: $\$142.38 - \$97.02 = \$45.36$, le salaire pour les 24 jours, au taux augmenté.

$\$45.36 \div 24 = \1.89 , le salaire augmenté de \$0.35.

$\$1.89 - \$0.35 = \$1.54$, le salaire journalier. *Rép.*

$\$97.02 \div \$1.54 = 63$, nombre de jours de travail. *Rép.*

$63 + 24 = 87$, nombre de jours qu'il aurait travaillé.

$\$1.89 \times 87 = \164.43 , ce qu'il aurait reçu si son salaire avait été de \$0.35 de plus, par jour, pendant tout le temps.

6. Sur la vente d'une propriété on gagne \$1876 et ce bénéfice est le dix-septième du prix d'achat.

On demande le prix d'achat et le prix de vente.

Solution: $\$1876 \times 17 = \31892 , le prix d'achat.

$\$31892 + \$1876 = \$33768$, le prix de vente.

7. Une pièce de drap coûte \$1175.88. En vendant 289 verges \$1066.41, on gagne \$1.23 par verge. Quelle est la longueur de la pièce?

Solution: $\$1.23 \times 289 = \355.47 , le gain total sur 289 verges.

$\$1066.41 - \$355.47 = \$710.94$, le coût des 289 verges.

$\$710.94 \div 289 = \2.46 , le prix coûtant de 1 verge.

$\$1175.88 \div \$2.46 = 478$ verges, longueur de la pièce.

8. Deux personnes, A et B, vont à la rencontre l'une de l'autre et partent en même temps des deux extrémités d'une route de 23572164 verges, si A parcourt 462 verges pendant que B n'en parcourt que 327, à quelle distance des points de départ ces deux personnes se rencontreront-elles?

Solution: $462 + 327 = 789$ verges.

$23572164 \div 789 = 29876$ fois 789 verges.

Lorsque le nombre total de verges parcourues par les deux égalera 29876 fois 789 verges, ils se rencontreront.

A aura parcouru $462 \times 29876 = 13802712$ verges, il sera donc à 13802712 verges de son point de départ.

B aura parcouru $327 \times 29876 = 9769452$ verges, il sera donc à 9769452 verges de son point de départ.

9. Trois bouchers achètent en commun 2468 moutons pour \$21570.32. Le 1er paie \$8425.36, le 2e \$7481.44 et le 3e le reste. Combien chacun a-t-il de moutons?

Solution: $\$8425.36 + \$7481.44 = \$15906.80$, ce que les deux premiers ont payé.

$\$21570.32 - \$15906.80 = \$5663.52$, ce que paie le 3e.

$\$21570.32 \div 2468 = \8.74 , le prix d'un mouton.

$\$8425.36 \div \$8.74 = 964$, le nombre de moutons du 1er boucher.

$\$7481.44 \div \$8.74 = 856$, les moutons du 2e.

$\$5663.52 \div \$8.74 = 648$, les moutons du 3e.

10. Une personne veut acheter 1301 livres de beurre; elle en trouve 380 livres à \$0.32; 240 livres à \$0.28; 490 livres à \$0.25 et le reste à \$0.23. On demande la dépense totale et le prix moyen de la livre.

Solution: $380 + 240 + 490 = 1110$ livres.

$1301 - 1110 = 191$ livres, le reste.

$\$0.32 \times 380 = \121.60

$\$0.28 \times 240 = \67.20

$\$0.25 \times 490 = \122.50

$\$0.23 \times 191 = \43.93

$\$355.23$, la dépense totale. *Rép.*

$\$355.23 \div 1301 = \0.273 le prix moyen. *Rép.*

11. Un jardinier a une pépinière qui contient 6543 arbres; il en arrache, chaque année, 727 qu'il vend \$0.85 l'un et qu'il remplace par d'autres qui lui reviennent à \$0.18. On demande quel temps il lui faudra pour payer avec son bénéfice, une autre pépinière qu'il a achetée au prix de \$3896.72.

Solution: $\$0.85 - \$0.18 = \$0.67$, le gain sur un arbre.

$\$0.67 \times 727 = \487.09 , le gain annuel.

$\$3896.72 \div \$487.09 = 8$ ans. *Rép.*

PROBLEMES DE RECAPITULATION SUR LES FRACTIONS

1. Une personne vend $\$5\frac{2}{3}$ la verge d'une étoffe qui lui coûtait $\$3\frac{6}{7}$. Quel est son bénéfice sur une vente de $27\frac{5}{8}$ verges?

Solution: $\$5\frac{2}{3} - \$3\frac{6}{7} = 5\frac{14}{21} - 3\frac{18}{21} = \$1\frac{17}{21}$, le bénéfice sur 1 verge.

$\$1\frac{17}{21} \times 27\frac{5}{8} = \frac{38}{21} \times \frac{221}{8} = \frac{19}{21} \times \frac{221}{4} = \frac{4199}{84} = \$49\frac{53}{84}$. *Rép.*

2. Un ouvrier fait les $\frac{3}{35}$ d'un travail en $4\frac{7}{8}$ jours. Dans combien de jours aura-t-il terminé son travail?

Solution: $4\frac{7}{8} \div \frac{3}{35} = \frac{39}{8} \div \frac{3}{35} = \frac{39}{8} \times \frac{35}{3} = \frac{13}{8} \times 35 = \frac{455}{8} = 56\frac{7}{8}$. *Rép.*

3. Un rentier qui a \$1008 de revenus, dépense \$3.87 par jour. Dans combien de jours ne lui restera-t-il plus que les $\frac{7}{18}$ de sa rente?

Solution: $\frac{7}{18}$ de \$1008 = $7 \times 56 = \$392$.

$\$1008 - \$392 = \$616$, ce qu'il dépense.

$\$616.00 \div 3.87 = 61600 \div 387 = 159\frac{67}{387}$ jours. *Rép.*

4. Partagez \$9707 en trois parties telles que les $\frac{3}{8}$ de la première soient les $\frac{2}{9}$ de la seconde et les $\frac{5}{6}$ de la seconde les $\frac{7}{12}$ de la troisième.

Solution: Soit \$6 les $\frac{3}{8}$ de la première et les $\frac{2}{9}$ de la seconde.

$\frac{3}{8}$ de la 1ère = \$6.

$\frac{1}{8}$ de la 1ère = $\frac{6}{3}$

$\frac{8}{8}$ de la 1ère = $6 \times \frac{8}{3} = \$16$, la 1ère partie.

$\frac{2}{9}$ de la 2de = 6

$\frac{9}{9}$ de la 2de = $6 \times \frac{9}{2} = \$27$, la 2de partie.

$\frac{5}{6}$ de \$27 = $\frac{7}{12}$ de la 3e, ou $\frac{7}{12}$ de la 3e = $\frac{45}{2}$

$\frac{12}{12}$ de la 3e = $\frac{45}{2} \times \frac{12}{7} = 45 \times$

$\frac{6}{7} = \frac{270}{7} = 38\frac{4}{7}$ la 3e partie.

$\$16 + 27 + 38\frac{4}{7} = 81\frac{4}{7}$.

16

La 1ère partie = $\frac{\quad}{81\frac{4}{7}}$ de \$9707 = $\frac{112}{571}$ de 9707 = \$1904. *Rép.*

27

La 2de partie = $\frac{\quad}{81\frac{4}{7}}$ de \$9707 = $\frac{189}{571}$ de 9707 = \$3213. *Rép.*

81 $\frac{4}{7}$

38 $\frac{4}{7}$

La 3e partie = $\frac{\quad}{81\frac{4}{7}}$ de \$9707 = $\frac{270}{571}$ de 9707 = \$4590. *Rép.*

81 $\frac{4}{7}$

Autre solution:—Si l'on compare la valeur de la première partie et celle de la troisième à celle de la seconde, on a :

$\frac{3}{8}$ de la 1ère = $\frac{2}{9}$ de la seconde.

$\frac{1}{8}$ de la 1ère = $\frac{2}{9} \div 3$ de la seconde.

$\frac{8}{8}$ de la 1ère = $\frac{2}{9} \times \frac{8}{3} = \frac{16}{27}$ de la 2de.

$\frac{7}{12}$ de la 3e = $\frac{5}{6}$ de la seconde.

$\frac{12}{12}$ de la 3e = $\frac{5}{6} \times \frac{12}{7} = \frac{10}{7}$ de la seconde.

Ainsi les trois parties = les $\frac{16}{27}$ de la seconde et la seconde les $\frac{10}{7}$ de la seconde.

$\frac{16}{27} + 1 + 1^{\frac{3}{7}} = \frac{112}{189} + 1 + 1 + \frac{81}{189} = 3^{\frac{4}{189}}$ fois la seconde partie.

Donc les \$9707 contiennent $3^{\frac{4}{189}}$ fois la seconde partie.

La seconde partie = $9707 \div 3^{\frac{4}{189}} = 9707 \div \frac{571}{189} = 9707 \times \frac{189}{571} = 17 \times 189 = \3213 , la 2^e partie.

La 1^{ère} partie = $\frac{16}{27}$ de la seconde, de $\$3213 = \1904 . *Rép.*

La 3^e partie = $1^{\frac{3}{7}}$ fois $3213 = \$3213 \times \frac{10}{7} = \4590 .

REGLES DE L'UNITE, POURCENTAGE, ETC.,

1. Un propriétaire emploie les $\frac{5}{12}$ de sa fortune pour acheter une maison; avec le quart du reste, il achète une terre; enfin, avec ce qui lui reste encore, il fait deux parts qui sont entre elles comme 2 et 5. La première de ces parts étant placée à $7\frac{1}{2}\%$ et la seconde à 4% , il se fait un revenu annuel de \$3175.20. On demande quelles sont les sommes placées à $7\frac{1}{2}\%$ et à 4% , la fortune entière et les prix de la maison et de la terre.

Solution: Soit \$1 la fortune entière.

Alors $\frac{5}{12}$, la somme dépensée pour la maison.

$\frac{12}{12} - \frac{5}{12} = \frac{7}{12}$, le reste.

$\frac{1}{4}$ de $\frac{7}{12} = \frac{7}{48}$, la partie dépensée pour la terre.

$\frac{5}{12} + \frac{7}{48} = \frac{27}{48} = \frac{9}{16}$, le total des dépenses.

$\frac{16}{16} - \frac{9}{16} = \frac{7}{16}$, la somme totale placée à intérêts.

$2 + 5 = 7$; $\frac{2}{7}$ de $\frac{7}{16}$ à $7\frac{1}{2}\% = \frac{1}{8} \times .075 = \0.009375 , l'intérêt du 1^{er} placement.

$2 + 5 = 7$; $\frac{5}{7}$ de $\frac{7}{16}$ à $4\% = \frac{5}{16} \times .04 = \0.0125 , l'intérêt du 2^e placement.

$\$0.009375 + \$0.0125 = \$0.021875$, l'intérêt des deux placements.

Pour chaque somme de \$0.021875 contenue dans \$3175.20, il y avait \$1 dans la fortune entière.

$\$3175.20 \div \$0.021875 = \$145152$, la fortune entière. *Réponse.*

$\frac{5}{12}$ de $\$145152 = 5 \times 12096 = \60480 prix de la maison. *Rép.*

$\$145152 - \$60480 = \$84672$, 1^{er} reste.

$\frac{1}{4}$ de $\$84672 = \21168 , prix de la terre. *Rép.*

$\$84672 - \$21168 = \$63504$, 2^e reste.

$\frac{2}{7}$ de $\$63504 = 2 \times 9072 = \18144 , la somme placée à $7\frac{1}{2}\%$.

$\frac{5}{7}$ de $\$63504 = 5 \times 9072 = \45360 , à 4% . *Rép.*

2. Une personne emploie les $\frac{7}{24}$ de sa fortune à l'achat d'un terrain de forme triangulaire ayant 240 pieds de base et 420 de hauteur; avec les $\frac{2}{5}$ du reste, elle achète une maison, et enfin elle place le reste de sa fortune à intérêts simples, au taux de 6% . Sachant que 3 ans et 4 mois après le placement de son capital, elle touche, capital et intérêts réunis, une somme de \$8812.80, on demande :

1° Le montant du capital placé.

2° Le prix de l'arpent de terrain.

Solution: Soit \$24 la fortune:

Alors \$7 la somme dépensée à acheter le terrain.

\$24 — \$7 = \$17, le reste.

$\frac{2}{5}$ de \$17 = $\$3\frac{4}{5}$ = \$6.80, la somme dépensée à acheter la maison.

\$17 — \$6.80 = \$10.20, somme placée à intérêt simple.

L'intérêt de \$10.20 pour 1 an, à 6%, = $\$10.20 \times 0.06$ = \$0.612

L'intérêt de \$10.20 pour 3 ans, à 6% = $\$0.612 \times 3$ = \$1.836

L'intérêt de \$10.20 pour 4 mois, à 6% = $\$0.612 \div 3$ = \$0.204

L'intérêt de \$10.20, pour 3 ans, 4 mois à 6% = \$2.04

\$10.20 + \$2.04 d'int. = \$12.24, le capital avec les intérêts réunis.

Pour chaque somme de \$12.24 contenue dans \$8812.89 il y avait \$10.20 dans le placement, il y avait \$24 dans la fortune, il y avait \$7 dans le prix du terrain.

Solution: $(8812.80 \times 10.20) \div 12.24$ = \$7344, la somme placée.

$(\$8812.80 \times 24) \div 12.24$ = \$17280, la fortune.

$(\$8812.80 \times 7) \div 12.24$ = \$5040, le prix du terrain.

$(240 \times 420) \div 2$ = 50400 pieds, la surface du terrain en pieds carrés.

$\$5040 \div 50400$ = \$0.10, le prix d'un pied carré de terrain.

Autre solution: Soit \$1 la fortune primitive.

Alors $\$7\frac{7}{24}$, la somme consacrée à l'achat du terrain.

$\frac{24}{24} - \frac{7}{24} = \frac{17}{24}$, ce qui reste.

$\frac{2}{5}$ de $\frac{17}{24} = \frac{17}{60}$, ce que coûte la maison.

$\frac{3}{5}$ de $\frac{17}{24} = \frac{17}{40}$ le placement.

$\frac{17}{40} \times 0.06 \times 3\frac{1}{3} = \0.085 , l'intérêt sur le placement.

$\frac{17}{40} + \$0.085 = \$0.425 + \$0.085 = \0.51 , le capital + les intérêts.

Pour chaque \$0.51 dans \$8812.80 il y a \$0.425 dans la somme prêtée.

$(\$8812.80 \times 0.425) \div 0.51 = \7344 la somme placée à intérêts.

$\frac{17}{40}$ de la fortune = \$7344.

$\frac{40}{40}$ de la fortune = $\$7344 \times \frac{40}{17} = \$432 \times 40 = \$17280$, la fortune.

$\frac{7}{24}$ de \$17280 = $\$720 \times 7 = \5040 , la somme donnée pour le terrain.

PREMIERS ELEMENTS DE GEOMETRIE PRATIQUE

1. Une colonne cylindrique en granit a 2 pieds de diamètre et 14 pieds de haut. Combien coûtera le polissage de la surface latérale de cette colonne à \$0.36 le pied carré?

Solution: $2 \times 3.1416 = 6.2832$, circonférence de la base.

$6.2832 \times 14 = 87.9648$ pieds carrés, surface latérale de la colonne.

$\$0.36 \times 87.9648 = \31.67 .

2. Trouvez la surface totale et le volume d'un cylindre creux ouvert

aux extrémités, si le diamètre intérieur du cylindre est de 40 pouces, l'épaisseur de 2 pouces et la hauteur de 25 pouces.

Solution: $40 + 2 + 2 = 44$ pouces, le diamètre extérieur.

$44 \times 3.1416 = 138.2304$, circonférence extérieure.

$138.2304 \times 25 = 3455.76$, surface extérieure.

$40 \times 3.1416 = 125.664$, circonférence intérieure.

$125.664 \times 25 = 3141.6$, surface intérieure.

$44^2 - 40^2 = 336$.

$336 \times 0.7854 \times 2 = 527.7888$, surface des extrémités.

$3455.76 + 3141.6 + 527.7888 = 7125.1488$ pieds carrés.

$44^2 - 40^2 = 336$.

$336 \times 0.7854 = 263.8944$.

$263.8944 \times 25 = 6597.36$ pouces cubes.

3. La base d'une pyramide, qui a 3 pieds de hauteur, est un carré de 8 pieds de côté, quelle est la surface d'un des côtés de la pyramide?

Solution: $4^2 + 3^2 = 25$.

La racine carrée de 25 = 5, la hauteur du triangle.

$(8 \times 5) \div 2 = 20$ pieds carrés, la surface du triangle.

4. Le volume d'une pyramide, à base carrée, de 15 pouces de hauteur, est de 320 pouces cubes; quel est le côté de la base?

Solution: $(320 \times 3) \div 15 = 64$ pouces carrés, la surface de la base.

La racine carrée de 64 = 8 pouces, le côté de la base.

5. Combien de verges de toile faut-il pour la construction d'une tente de 24 pieds de haut si la surface de la base est de 154 pieds.

Solution: $154 \div 3.1416 = 49$.

La racine carrée de 49 = 7, le rayon.

$24^2 + 7^2 = 625$.

La racine carrée de 625 = 25, l'apothème.

$7 \times 2 \times 3.1416 = 43.9824$, circonférence de la base.

$(43.9824 \times 25) \div 2 = 549.78$ pieds carrés.

$549.78 \div 9 = 61.08\frac{2}{3}$ verges carrées. *Rép.*

LANGUE ANGLAISE

DICTATION AND COMPOSITION

THE COST OF A QUARREL

PART I

Nearly a hundred years ago, there lived two wealthy farmers on a small island off the west coast of Ireland. They owned one hundred and one sheep between them, and were much admired and envied by their poorer neighbors. Things went well with them for a long time; but at last they quarrelled, and decided to dissolve partnership. Then arose the question

of how the sheep were to be divided. It was easy enough as far as the hundred were concerned,—each would take fifty, and there would be an end of it. But how were they to divide the odd one? They thought carefully over every possible plan, and held angry discussions about it, but could come to no agreement. So at last it was determined that the single sheep should belong equally to both of them.

PART II

But this decision became a new cause of dispute. One of the owners wanted some wool, and, and proposed that the sheep should be sheared. The other refused to allow this. Finally the matter was arranged by one side of the sheep being sheared. A few days after, the poor animal was found dead in a ditch. Even after its death it was the cause of trouble. For one of the men said that if one side of it had not been sheared, it would not have caught cold and died; while the other declared that if the wool had not been left on the other side, the sheep would not have lost its balance and fallen into the ditch. They went to law about it; and the case was so expensive to both of them, that when it ended, the hundred sheep had been sold to pay costs, and neither of the farmers had a sheep or a shiling left.

PART I

- OUTLINE.—1. Two rich farmers in Ireland.
2. They own one hundred and one sheep.
3. They quarrel, and wish to dissolve partnership.
4. How divide the sheep? Easy as regards the hundred.
5. How to divide the odd one?
6. They can come to no agreement.
7. At length it is determined that, etc.

PART II

- OUTLINE.—1. This is a new cause of dispute.
2. One proposes to shear the sheep.
3. The other refuses.
4. One side is sheared.
5. The sheep is found dead.
6. Still a cause of trouble.
7. If one side had not been sheared, etc.
8. They go to law; and neither has a shilling left.
-

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

SUR LES ROUTES DE FRANCE (1)

Il y a eu un an le 18 mars dernier, à 10 heures du matin, je quittais la rade de New-York, à bord de la *Provence*, en route pour Rome.

Mais la Ville Eternelle n'était pas le seul objectif de mon voyage: la Mère-Patrie m'attirait; j'avais hâte de fouler le sol de la France, de parcourir ses routes séculaires, de visiter ses villes et ses monuments; je désirais surtout connaître la France catholique, la grande persécutée, la vaillante qui ne désespère pas et lutte quand même—mettant en Dieu toute sa confiance—contre des ennemis nombreux, unis et tout-puissants.

Le 25 mars au matin, jour de l'Annonciation de la Très-Sainte-Vierge, la *Provence* était en vue de la terre française: à notre droite se dessinait faiblement dans le lointain la presqu'île du Cotentin; bientôt nous entrions dans le golfe du Calvados, puis à 9 heures du matin, le steamer jetait l'ancre en face de l'estuaire de la Seine.

La vue des côtes normandes éveilla en mon âme des sentiments que je n'avais jamais soupçonnés. Et tout naturellement, ce couplet de la très ancienne mais toujours belle romance de Châteaubriand, *Vers les rives de France*, chantèrent délicieusement en mon âme:

Voilà, voilà la France
 Voguons doucement, oui
 Voguons en chantant, pour nous
 Les vents sont si doux!
 Pays notre espérance,
 Rivage béni, oui!
 A ton port chéri,
 Le ciel nous rend aujourd'hui.

LE HAVRE

Et ce port chéri, c'était le Havre, nom doublement béni pour un canadien-français. Le Havre ne rappelle-t-il pas la mémoire de plusieurs de ces hardis pionniers chrétiens, nos pères, qui s'embarquèrent en cet endroit au 17^e siècle, pour aller coloniser la Nouvelle-France, puis, surtout, n'évoque-t-il pas le souvenir de notre poète national par excellence, Octave Crémazie. En effet, c'est au Havre que le barde malheureux passa les derniers mois de son douloureux exil, c'est là qu'il rendit le dernier soupir.

Dans les guerres du 17^e siècle, le Havre joua un rôle important; aujourd'hui port de mer commercial, sa rade est remplie de navires portant les drapeaux de tous les pays.

(1) Conférence donnée à la salle Loyola, Québec, sous les auspices du Cercle Loyola de l'A. C. J. C. F., le 13 avril 1910.

Le Havre est la patrie de Bernardin de Saint-Pierre et de Casimir de Lavigne : de magnifiques statues rappellent la mémoire de ces grands littérateurs.

Dès le jour de notre arrivée au Havre, je me fis un devoir d'aller m'agenouiller sur la tombe de Crémazie. Je ne suis pas seul pour faire ce pèlerinage patriotique : ma femme veut bien m'accompagner et M. G. E. Sauviat, l'un des officiers de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, se joint à nous.

Par un vent froid et une pluie battante, nous gravissons en tramway les hauteurs qui conduisent au cimetière du Havre. En longeant les allées de ce vaste cimetière, la vie malheureuse de notre poète national me revient à l'esprit. A mesure que nous approchons du coin de terre où Crémazie dort son dernier sommeil, l'émotion gagne notre cœur et ces vers du pauvre poète me reviennent à l'esprit :

« Priez pour l'exilé, qui loin de sa patrie,
Expira sans entendre une parole amie ;
Isolé dans sa vie, isolé dans sa mort,
Personne ne viendra donner une prière,
L'aumône d'une larme à la tombe étrangère ! »

Nous voici enfin sur la tombe du barde. Une grande croix de bois sur laquelle le nom d'« Octave Crémazie » est inscrit—croix élevée par les soins patriotiques de M. Gaulin, consul des Etats-Unis au Havre—orne le terrain, devenu la propriété de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec.

Du souvenir ressuscitant la flamme, nous donnons :

« Une fleur à la tombe, une prière à l'âme,
Ces deux parfums du ciel, qui consolent les morts. »

Le lendemain, 26 mars, je visitais la maison où mourut Crémazie, après y avoir vécu 19 mois. C'est l'ancienne auberge Malandin, 19 rue Bernardin de St-Pierre. Ce n'est pas sans une vive émotion, que nous avons visité, ma femme et moi, cette modeste demeure qui abrita pendant près de deux ans les chagrins et les souffrances du chanteur immortel de la patrie canadienne-française. Crémazie logeait au troisième : nous gravîmes donc l'escalier sombre et presque vermoulu dont, triste et songeur, écrasé sous le poids du chagrin, il compta jadis les marches lentes et pénibles. Sous ce toit désormais historique, il semble que l'auteur du « Drapeau de Carillon » ait laissé quelque chose de son cœur. C'est là qu'il a écrit ses dernières lettres à sa mère et à son fidèle ami, l'abbé Casgrain : lettres navrantes, expressions touchantes de sa douleur, résumées de ses peines et de ses chagrins. C'est l'âme émue, que l'on quitte, à regret, l'ancienne auberge Malandin.

De la rue Bernardin de Saint-Pierre, je dirigeai mes pas vers l'Institut Saint-Joseph, institution d'enseignement secondaire dirigée par des prêtres séculiers. J'avais hâte d'étudier sur place le fonctionnement de la Conférence Léon XIII, cercle d'études cité comme un modèle du genre. Fondé en 1899, ce cercle comprend maintenant 45 membres. Il constitue une élite de jeunes gens « unis librement par les liens d'une étroite amitié, s'efforçant ensemble d'acquérir, grâce à un travail effectif et personnel, des convictions et une valeur intellectuelle qui leur permettront d'exercer tôt ou tard autour d'eux une influence bienfaisante. »

La Conférence Léon XIII travaille sans bruit à l'intérieur, en s'initiant aux principes de l'économie sociale et politique. Groupés autour de leur directeur (qui est en même temps l'un des professeurs) ils recherchent ensemble les meilleurs remèdes qu'il conviendrait d'apporter aux misères sociales. Chaque séance commence par une courte prière, suivie de la lecture d'une page de l'Évangile, brièvement commentée par l'aumônier. Les séances sont hebdomadaires et se tiennent dans un temps libre, soit le jeudi, soit le dimanche.

Les études de la Conférence Léon XIII ont, avant tout, une portée sociale, d'intérêt actuel et pratique; elles ne s'attardent pas autour de pures curiosités historiques ou littéraires.

Voici comment à la Conférence Léon XIII on s'est efforcé de réaliser au point de vue du travail la définition du cercle d'études, dont les membres doivent être à la fois maîtres et auditeurs:

« Une première partie de la séance est réservée à l'exposé présenté par un élève d'un fait social (enquêtes sur des œuvres locales, études de coopératives, de syndicats, de caisses de chômage etc., etc.) C'est la tâche à la fois la plus concrète et la plus accessible à des jeunes gens; à cette fin, les brochures de l'Action Populaire offrent une mine précieuse de monographies très documentées, bien divisées et d'esprit chrétien.

La seconde partie de la séance est consacrée à un cours d'économie sociale: quelques professeurs exposent à tour de rôle et aussi simplement... que possible les principes de la doctrine sociale catholique. Cet enseignement qui pourrait paraître trop abstrait s'il s'adressait à des jeunes gens de patronage plutôt habitués, par la nécessité du labeur quotidien, à l'examen des réalités concrètes s'impose en nos Cercles d'Études d'enseignement secondaire, à l'âge où nos jeunes gens encore étrangers à la vie sociale sont à la veille de devenir, comme membres de la classe dirigeante, responsables des solutions qu'ils devront apporter dans le conflit du salaire et du capital. Les avantages de cet enseignement sont assez évidents pour qu'on n'y insiste guère: en plus de la compétence spéciale qu'ils acquerront dans la science de l'économie sociale, nos élèves apprendront à mieux connaître et mieux aimer cette Église, qui loin d'être hostile—par principe—aux réformes sociales, offre au contraire, avec l'or de son inimitable charité un programme vaste et précis aux légitimes revendications du monde des travailleurs. » (1)

Assez souvent un ancien de la Conférence vient faire part à ses jeunes confrères du fruit de ses études, de son expérience.

Il y a aussi des séances de lecture, des exercices d'improvisation, où l'on se prépare à l'œuvre des conférences populaires. Quelques-uns de ses membres vont, les dimanches d'hiver, qui dans les villages des environs, qui dans un quartier très populaire du Havre, faire des conférences.

Afin d'éclairer la route à suivre dans les études théoriques de l'économie politique, les jeunes membres de la Conférence Léon XIII font des *enquêtes sociales* très sérieuses. Convaincus qu'un contact entre les Conférences de Saint-Vincent-de-Paul et les œuvres sociales serait d'une grande utilité aux unes et aux autres, qu'à cette pénétration mutuelle la justice et la charité s'épanouiraient, les membres

(1) *Carnet scolaire* de l'Institution Saint-Joseph (1er novembre 1906): Un cours d'économie sociale.

de la Conférence Léon XIII ont fondé une conférence de Charité: la Conférence Saint-Jean l'Évangéliste. (1)

Les membres de la Conférence St-Jean n'oublient pas que la Société St-Vincent-de-Paul fait profession de « se prêter à toutes sortes d'autres œuvres. » Aussi quand une occasion se présente d'étudier pour la plus grande utilité de leurs pauvres, quelque œuvre ou quelque loi bienfaisante, ils se font un devoir de connaître cette œuvre ou cette loi pour y trouver un nouveau moyen de faire le bien autour d'eux. C'est ainsi qu'ils s'efforcent en ce moment de tirer profit pour un père de famille infirme, de la loi d'assistance aux vieillards. » (2)

C'est en visitant les pauvres, en pénétrant les milieux ouvriers que les membres de la Conférence Saint-Jean l'Évangéliste recueillent les *matériaux* nécessaires à l'élaboration d'une enquête sociale.

Voici comment se passe une séance de la Conférence Léon XIII :

L'Aumônier-Directeur ouvre la séance par une courte prière. Il présente, à l'occasion des observations utiles à la marche du cercle et signale les améliorations à y introduire.

Lecture est faite, par le secrétaire, du procès-verbal—toujours bref—de la réunion précédente.

La parole est alors donnée à celui des membres qui a été chargé de traiter le sujet à l'ordre du jour. Son travail est ordinairement écrit en entier: il est plus précis. Le conférencier trouve dans la discussion l'occasion de s'exercer à l'improvisation.

Cette « conférence, » au surplus n'est qu'un « exposé »: un plan lucide, des idées nettes: un style sans prétention, débarrassé des épithètes banales; pas de recherches d'éloquence: une diction claire, vivante sans précipitation: en trois mots, clarté, brièveté: voilà à quoi l'on tend dans la conférence.

Si, pour quelque motif, la rélation de cet exposé est impossible, on y supplée par la lecture, lentement faite, de quelque extrait bien choisi ou de quelque article relatif à la question mise à l'ordre du jour.

Puis s'engage une discussion, ou mieux une causerie générale. Il est entendu que tous les membres y prennent part: pas d'auditeurs passifs!

Est-il besoin de signaler que l'intérêt et le profit de cette causerie dépendent, en grande partie, de la direction que lui imprime le président! Il lui faut savoir, avec une fermeté aimable, maintenir l'ordre et la charité, signaler les questions à approfondir, provoquer les avis, ramener au sujet les esprits qui tendent à s'égarer, enfin, résumer en quelques mots la discussion, pour qu'il en reste à tous une idée nette.

L'aumônier intervient, au besoin, pour rectifier, en tout cas, pour conclure, en formulant, s'il y a lieu, l'enseignement de l'Église sur la question. Une prière termine la séance: c'est souvent la prière du soir faite en commun. (3)

(1) La Conférence Léon XIII s'occupe aussi d'une autre belle œuvre: celle de la Bibliothèque Ozanam.

(2) *Carnet scolaire.*

(3) D'après *l'École des conférences*, Paris, Association catholique de la jeunesse française.

ROUEN

A 12,30 le 26 mars, nous quittons le Havre pour Rouen. Deux heures après, nous arrivions dans l'ancienne capitale de la Normandie, la patrie de Pierre Corneille.

Du Havre à Rouen, le convoi traverse un joli coin de la Normandie, pays onduleux coupé de vallées, où les terres des paysans sont entourées de grands arbres dont les têtes sont encore dénudées, nous ne sommes qu'au 26 mars. Les maisons normandes sont encloses de haies, au milieu de cours pleines de bâtiments épars. Les toits de chaume, suivant l'expression de Flaubert, comme des bonnets de fourrure rabattus sur les yeux, descendent jusqu'au tiers à peu près des fenêtres basses. Les animaux sont déjà au pâturage, la semence commence à lever.

Pendant que l'express nous entraîne sur la terre française, le doux refrain de Bérat chante en mon âme attendrie : « J'aime à Revoir la Normandie, c'est le pays qui m'a donné le jour. »

Rouen est un peu déchu de son antique splendeur. L'ancienne capitale normande n'est plus que le chef-lieu du département de la Seine Inférieure. C'est une ville de 120.000 habitants, ville aux souvenirs historiques, et elle renferme tant de monuments, qu'on peut dire qu'elle est un véritable musée archéologique.

Rouen fut jadis la ville des églises ; avant la Révolution, elle avait 37 paroissiales, aujourd'hui elle n'en compte plus qu'une douzaine, toutes intéressantes d'ailleurs, parmi lesquelles trois sont absolument superbes : la cathédrale, dédiée à Notre-Dame, dont l'extérieur est un véritable musée d'archéologie religieuse ; St-Ouen, la merveille gothique incomparable, et St-Maclou, autre merveille où l'on admire particulièrement les portes splendides sculptées par Jean Goujon.

Notre visite à la cathédrale me réservait une surprise patriotique.

Dans la nef, du côté droit, je découvre avec bonheur, dans la chapelle de St-Antoine de Padoue, une grande plaque de granit surmontée d'un médaillon de bronze à l'effigie de Cavalier de la Salle. J'ai copié pieusement l'inscription que voici :

« A la mémoire de Robert Cavalier de la Salle, baptisé à Rouen le 22 novembre 1643 en la paroisse de St-Herbland, aujourd'hui réunie à l'église, cathédrale de N.-D. Anobli le 13 mai 1675 par Louis XIV en récompense des services rendus à son pays, mort le 19 mars 1687.

« Après avoir découvert et exploré les bassins de l'Ohio et du Mississipi et pendant vingt années du Canada au golfe du Mexique, fait connaître aux sauvages de l'Amérique la religion chrétienne et le nom français.

« Ce monument consacré à honorer son patriotisme et sa piété, a été érigé par les soins de Monseigneur Thomas, Archevêque de Rouen, Primat de Normandie, l'an mil huit cent quatre-vingt-sept. »

Dans une rue latérale de la cathédrale (vieille rue du 14^e siècle) sur le mur de gauche de l'église, l'inscription suivante rappelle Jeanne d'Arc :

« Ici dans la chapelle des ordres de l'archevêché, le mardi 29 mai 1431, fut tenu la dernière séance du procès de Jeanne d'Arc.

« Le lendemain, Jeanne fut brûlée vive au vieux marché. »

Dévalant par un ancien quartier encore tel qu'au temps de la Pucelle, nous nous rendimes à la place du Vieux Marché. Nous foulons le sol où Jeanne fut brûlée par les Anglais en 1431. Une large pierre indique l'endroit sur le pavé, et une inscription sur la façade de la halle donne les détails.

La Place du vieux marché est reliée à la préfecture par la rue Pierre-Corneille. Dans cette petite rue on lit l'inscription suivante : « Ici étaient les maisons où sont nés les deux Corneilles : Pierre, le 6 juin 1606 ; Thomas le 21 août 1625. » Non loin de là, nous passons devant l'Hôtel-Dieu, qui remonte à 1649. Des religieuses portant le même costume que nos Hospitalières de Québec, vont et viennent dans la grande cour sur laquelle nous avons accès par une grille : cette vision des anges de Charité nous réjouit agréablement : il nous semble que nous sommes moins loin de Québec.

Un autre endroit sanctifié par la présence de Jeanne d'Arc nous attirait : c'est la *Tour de Jeanne d'Arc*, reste imposant de l'antique donjon élevé par Philippe-Auguste en 1207, après la conquête de la Normandie. C'est dans l'enceinte de ce château que Jeanne d'Arc fut amenée quand, faite prisonnière, le 24 mai 1430 pendant une sortie hors de Compiègne assiégée, le triste sire de Luxembourg l'eut livrée à Bedford, régent du royaume au nom d'Henri VI, en échange d'une somme de 10,000 livres. C'est dans le donjon de Philippe-Auguste, appelé aujourd'hui tour de Jeanne d'Arc, que l'héroïne fut enfermée. Là elle fut mise en présence des instruments de torture ; c'est là qu'elle répondit avec tant de fierté à ses juges. Dans cette tour historique on nous montre encore la porte par où passa Jeanne, chargée de chaînes, pour aller au bûcher ; on y voit aussi le cachot où la Pucelle fut enfermée 21 jours.

En sortant de cette tour, où flotte toujours l'âme de la Vierge de Domrémy, endroit transformé en musée Jeanne d'Arc, nous nous reportons au 30 mai 1430. Au matin de ce jour, toutes les cloches sonnaient le glas ; les hommes d'armes, la lance au poing, encombraient les rues. Les Anglais triomphaient de la femme qui les chassa d'Orléans. Le bûcher était prêt, la victime aussi. Le veille, à la fin de l'interrogatoire infâme qu'on lui fit subir, elle s'écrie : « J'en appelle à Dieu et à notre Saint-Père le Pape. »

Cet appel suprême au Vicaire de Jésus-Christ n'a pas été jeté en vain aux échos de l'univers chrétien, puisqu'en cette date, 27 mars 1909, la France entière se prépare au grand événement dont Rome sera témoin dans quelques jours.

Et nous sommes en route pour la Ville Eternelle, nous serons témoins de la Béatification de Jeanne d'Arc ! Inutile de dire que la visite de Rouen dans de telles circonstances offrait un intérêt palpitant.

Une des impressions les plus vives qui nous soient restées de la ville normande, c'est celle que nous y éprouvâmes le premier soir de notre arrivée. Nous logions à l'Hôtel du nord, situé tout à côté de la tour de la Grosse Horloge, monument gothique du 14^e siècle. Des fenêtres de notre chambre, les flèches élancées et les tours massives de la cathédrale, de St-Ouen et de St-Maclou se détachent dans la demi-obscurité qui envahit lentement la ville. A nos pieds, serpentent les vieilles rues telles que les avaient vues la libératrice de la France. Non loin de notre hôtel, par dessus les toits antiques des maisons du vieux quartier où nous sommes, se dessinent la merveilleuse dentelle de pierre qui orne la cour d'honneur du Palais de Justice, l'un des plus beaux chef-d'œuvre de l'architecture gothique au 15^e siècle. C'est dans la cour d'assises de ce palais que siégeait autrefois le Parlement de Rouen, créé par Louis XII en 1499, qui faisait revivre sous une nouvelle forme l'Échiquier ou Conseil des ducs de Normandie.

Ce que nous avons sous les yeux, les souvenirs historiques qui se pressaient dans ma mémoire me faisaient oublier l'heure présente, je vivais dans un passé lointain,

glorieux passé qu'avaient connu mes ancêtres. Je me sentais bien chez moi sur cette terre française, il me semblait que j'y étais déjà venu; ses villes, ses routes ses monuments parlaient à mon cœur un langage connu. Je revoyais, après une absence plusieurs fois séculaire, la maison paternelle. Je laissai ainsi longtemps mon âme se bercer au doux refrain de la Mère-Patrie. Et quand à 9 heures, d'après un usage qui remonte au moyen-âge, la Cloche d'argent de la Grosse Horloge sonna pendant 15 minutes l'antique couvre-feu, l'illusion fut complète: je me trouvais dans des lieux familiers, quittés depuis longtemps et que je revoyais avec attendrissement.

Comme le bonheur rajeuni et que toute joie sincère et profonde a le don de faire redevenir enfant, je m'endormis ce soir-là, après avoir rendu grâce à Dieu, en laissant chanter dans ma mémoire la vieille chanson populaire remise en honneur par M. Ernest Gagnon:

C'est dans la ville de Rouen,
Ils ont fait un pâté si grand,
Qu'ils ont trouvé un homme dedans.
(à suivre)

C.-J. MAGNAN.

Notes de voyage

(suite)

Son Excellence le Patriarche de Jérusalem arrive à Bethléem vers 4 heures du soir, accompagné du clergé et de quelques militaires. A 10 hrs. 10, dans l'église des Franciscains, commence le chant des Matines, *Christus natus est*. A minuit la grand-messe commence. Vers 2½ heures, après le dernier Evangile, une procession s'organise, au milieu des hymnes et des cantiques, pour aller accomplir au lieu de la Nativité, la plus touchante cérémonie qui se puisse imaginer. Le patriarche porte dans ses bras, un ravissant Enfant-Jésus et suivi du clergé, du consul de France et de tout son personnel, traverse l'église, l'antique cloître de saint Jérôme, et par un petit escalier en pierre, arrive lentement à l'auguste sanctuaire. Le patriarche dépose l'Enfant-Jésus à l'endroit même où le déposa il y a plus de 1000 ans, la Reine des Anges. Un Père franciscain faisant l'office de diacre chante l'Evangile de la Nativité. Arrivé à ces mots: *Et peperit Filium* etc., il se tait; alors l'Officiant, agenouillé devant le divin Enfant, l'enveloppe délicatement de langes de soie préparés à cet effet, et va le coucher dans la crèche pendant que le religieux continue à chanter: *Et reclinarit eum*. Quelle sublime et divine cérémonie! Non, toute la pompe des offices sacrés dans toutes les cathédrales du monde, sans en excepter Rome, ne peut rivaliser avec les cérémonies de Bethléem célébrées sur le lieu même de la naissance du Sauveur.

L'Evangile terminé, on chante le *Gloria in excelsis*, suivi du *Te Deum*, après quoi la procession retourne par la même voie à l'église supérieure, où son Excellence le patriarche célèbre la seconde messe et distribue la communion à des centaines de fidèles. Les femmes de Bethléem sont belles à voir, drapées dans leur long voile blanc, avec grâce et majesté. Voilà comment se passe la cérémonie de l'auguste messe de minuit à Bethléem.

A une heure de la ville, se trouve les vasques de Salomon et l'emplacement du jardin fermé. C'est dans ces lieux que le grand roi célébrait les merveilles de la nature qu'il a chantées dans le Cantique des Cantiques.

Mercredi-Saint, Jeudi-Saint, Vendredi-Saint, et Samedi-Saint.
Ténèbres au Saint-Sépulcre ou à Notre-Dame de France.

Le Jeudi-Saint, de 11 heures à 12 heures de l'après-midi, Heure-Sainte au Jardin de Gethsémani, en partant du Cénacle. Il m'a fallu en faire le sacrifice et rester sur mon lit d'hôpital.

Samedi-Saint, 18 avril visite à Saint-Jean in Montance. Ce pittoresque village est habité par quatre cents catholiques groupés autour du couvent des franciscains, et est à deux heures de Jérusalem. Autour du maître-autel de l'église de Saint-Jean, les statues de l'Immaculée Conception, de Sainte-Elizabeth, de Saint-Joachim et de Sainte-Anne font revivre ces deux familles bénies de Dieu,

A gauche, c'est-à-dire du côté de l'épître, est un autel rappelant la Visitation de la Sainte-Vierge, à droite se trouve la Crypte, ou lieu de la naissance de Saint-Jean-Baptiste, on y descend par un escalier de 10 marches. L'autel en marbre blanc, est semé de riches médaillons représentant en bas-reliefs les faits principaux de la vie du précurseur: six lampes y brûlent jour et nuit.

A vingt minutes, se trouve une autre maison de campagne où était Sainte Elizabeth, lorsque la Sainte Vierge sa chère et auguste cousine, vint la visiter. Il y a une fontaine dite fontaine de la Vierge de Nazareth. C'est ici que la jeune Vierge de Nazareth venait puiser l'eau pour sa cousine, déjà avancée en âge, durant les trois mois que la Reine des Anges et des hommes passa auprès de Sainte-Elizabeth.

A l'ouest de Jérusalem, en dehors des remparts, se trouve le Cénacle dont le nom seul a une éloquence qui rappelle des mystères presque aussi grands que ceux du Calvaire, du Saint-Sépulcre et du mont des Oliviers. En cette salle de quatorze mètres de long sur neuf de large, se sont opérées les œuvres les plus consolantes de la religion. Ici, Jésus célébra sa dernière Pâque et institua la divine Eucharistie en même temps que le sacerdoce. Une immense tristesse s'est emparée de mon âme, en voyant cette auguste salle au pouvoir des Musulmans, convertie en mosquée. Défense de s'y mettre à genoux. Nous avons dit le Pater et l'Ave silencieusement, afin de gagner l'indulgence plénière. J'étais entourée de femmes et d'hommes à la figure sinistre et sale qui me criaient: *Backchich*.

Bethléem, Emmaüs nous parlent aussi de Jésus, de sa bonté ineffable, de son amitié. Mais toutes les impressions ressenties en Terre Sainte se sentent mais ne s'expriment pas.

Fête de Pâques, 19 avril. Messe solennelle au Saint-Sépulcre. A 2½ heures, Salut solennel donné au patriarcat latin par Son Excellence Mgr Camassei, Patriarche latin, suivi d'une audience. Son Excellence m'adressa ces remarquables paroles: « Mlle, si vous n'êtes pas morte au Saint-Sépulcre, c'est qu'il vous faut retourner organiser un grand pèlerinage canadien. » Son assistant répliqua: « Et Mlle reviendra avec eux pour recevoir la palme cette fois. » « Excellence, ai-je répondu: je suis prête à faire ce que Dieu voudra et j'ai le bonheur d'emporter la palme de votre Excellence que le Révérend Père Vicaire a eu la délicate bonté de me donner. » Précieux souvenir, aussi, comme je le garde avec respect et amour, en mémoire des Lieux Saints.

A 5 heures, salut chez les Dames de Marie Réparatrice, religieuses contemplatives, vouées à l'adoration perpétuelle. Elles ont un costume ravissant. Robe blanche, scapulaire bleu pâle et voile blanc; pour l'adoration elles portent un grand manteau bleu pâle, costume à faire rêver à l'Immaculée Marie.

20 avril. Messe de communion des Croisés (les pèlerins) dans le caveau des Pèlerins où reposent plus de vingt pèlerins privilégiés qui ont eu le bonheur de mourir à Jérusalem. Ce caveau est situé sur le flanc oriental du mont Sion, terrain appartenant aux Assomptionnistes.

(à suivre)

M LSE. PEPIN,
Institutrice.

Un beau livre

« J. ALBERT VALIQUET »

C'est *l'Histoire d'une vocation religieuse*, admirablement écrite par le R. P. Adrien Valiquet. S. G. Mgr Bégin, dans une lettre à l'auteur, dit :

« La lecture de cette notice m'a vivement intéressé et édifié. Quel saint jeune homme ! Quelle belle âme, tout enflammée du désir ardent de faire le bien et de procurer la gloire de Dieu ! Quelles grandes espérances il faisait concevoir pour son futur apostolat ! Le bon Dieu l'a enlevé de ce monde au début de sa carrière ; il a fait la mort d'un prédestiné : il était déjà mûr pour le ciel où il est allé recevoir sa récompense,

« Vous avez eu la bonne pensée de perpétuer dans des pages fort bien écrites la mémoire de ce pieux jeune homme : je vous en félicite cordialement. »

C'est un des plus beaux petits livres que l'on puisse donner en prix. S'adresser à l'auteur, Presbytère de St-Sauveur, Québec. Prix : *relié toile* : dix centins : par la poste douze centins.

Une œuvre sociale

Dans les livraisons de mars et avril, nous parlions des avantages que peuvent retirer des Prévoyants du Canada, les membres du corps enseignant. Plusieurs de nos lecteurs ont peut-être désiré de mieux connaître ce « Fonds de Pension ; » nous satisferons leur désir en commençant à mettre sous leurs yeux le rôle que jouera bientôt cette compagnie au point de vue social, économique et national.

Le but le plus apparent de la société est sans doute celui de créer des pensions viagères aux sociétaires, mais elle en a deux autres non moins importants : accoutumer le peuple à l'économie et arrêter le drainage à l'étranger de nos capitaux, pour les répandre sous forme de placements, dans nos paroisses, nos cités et nos villes.

Le premier but est rempli de façon étonnante, à des conditions extraordinairement faciles et découlant d'un principe bien simple : après vingt ans de sociétariat, les membres deviennent rentiers et se partagent le revenu du capital alors accumulé. Avec ce système, en un temps relativement court et moyennant une faible contribution, 25 ou 50 cents par mois, il est possible de se créer une pension assez forte pour être à l'abri de la misère.

L'idée que les Prévoyants du Canada introduisent ici, a été réalisée dans plusieurs autres pays. Voici un exemple entre autres de ce qui a été fait ailleurs :

Les Prévoyants de l'Avenir de Paris, fondés en 1881, comptaient au 31 décembre 1908 : 582,519 sociétaires, avec un capital inaliénable de 70,899,273 francs : ils ont commencé à payer des rentes en 1901, et de ce chef ont payé jusqu'à la date indiquée 10,735,070 francs. Chaque rentier a reçu tous les ans une pension annuelle plus forte que la somme totale de tout ce qu'il avait versé en vingt ans : c'est-à-dire que celui qui avait payé un franc (20 cents) par mois, ce qui représente 12 francs par année, ou 240 francs pour 20 ans, a reçu chaque année depuis 1901, une pension de plus de 240 francs.

Voilà ce que les Prévoyants de l'Avenir ont fait pour leurs membres : voilà ce que les Prévoyants du Canada, veulent faire pour les Canadiens.

Economiste.

Résultat du Concours de Tempérance

Le concours de Tempérance organisé par notre vaillant confrère *La Tempérance* a remporté un véritable succès.

Plus de cent écoles ont pris part au concours, parmi lesquelles des écoles entières. Des milliers d'enfants ont prouvé qu'un enseignement antialcoolique sérieux leur avait été donné. Nous publierons plus tard quelques compositions d'élèves. Ces travaux nous laissent espérer que la génération future sera tempérante.

Voici la liste des concours primés, liste également publiée dans *La Tempérance* de mai :

Concours primés

Armand Savignac, St-Ignace de Loyola; O Lamoureux, 14, avenue Leclerc, paroisse St-Joseph, Montréal; M.-Anna Leguerrier, St-Augustin, Deux Montagnes; Jeanne Lavigueur, Académie Marchand, Montréal, 7e année; Jeanne Benoit, Couvent Ste-Anne des Plaines.

Ecoles qui ont concouru, et dont les devoirs font honneur au personnel enseignant comme aux élèves: Académie Marchand, 7e année; couvent Ste-Anne des Plaines; couvent St-Augustin et l'Ecole No 1 du Village, (Co. Deux Montagnes); Ecole No 1, St-Eugène, Co L'Islet; Ste-Brigitte, Co Iberville; St-Liguori, Co Montcalm; St-Agapit; Ecole St-Georges, Manchester, N. H.; Couvent St-Grégoire, Sault Montmorency; Ecole Ste-Famille, rue Main, Ottawa; Rivière Mailloux, Malbaie, Co. Charlevoix; Marieville, Co. Rouville; St-Ubalde, Co. Portneuf; St-Gérard, Co. Québec; Ste-Martine, de Courcelles; Notre-Dame de Stanbridge; Ste-Hénédine, Co. Dorchester, Ecole du Village; St-Ephrem Station, Beauce, Ecole No 2; St-Bernard, Co. Dorchester, Ecole de Mlle Eugénie Rhéaume; Ecole de Ste-Cunégonde, 708, rue Albert, Montréal; Elèves de la paroisse de la Ville St-Louis, Montréal; St-Calixte, Co. Montcalm; St-Jacques le Mineur; Château-Richer; Ste-Dorothée, Co. Laval; Charlesbourg, Co. de Québec; Granby; Stanfold; St-Esprit, Co. Montcalm. Mlle Roch, institutrice; Roberval, Ecole des Frères Maristes; St-Bernard, Co. Dorchester, Ecole No 1; La Malbaie, Ecole des Frères Maristes; St-Fidèle, Co. Charlevoix, Mlle Lauretta Simard, institutrice; St-Jean de la Croix, quartier-Laurier, Montréal; Manseau, Co. Nicolet.

La Commission scolaire catholique de Montréal vient de distribuer gratuitement dans ses écoles, 1000 exemplaires du Cathéchisme de Tempérance et de Tuberculose de M. Rousseau et elle a l'intention d'en donner à tous les élèves après les vacances, et de rendre obligatoire l'enseignement de ce cathéchisme.

Autour de la buvette

Très intéressante brochure antialcoolique, que M. P. G. Roy, de Lévis, vient de publier. Le personnel enseignant y trouvera de nombreux matériaux pour l'enseignement antialcoolique. Merci à l'auteur pour l'envoi d'un exemplaire.

Association des Institutrices de Québec

L'association des Institutrices, section de Québec, se réunira le cinq juillet, pour l'élection du conseil de direction. Les conseillères et déléguées sont seules invitées. Cette réunion aura lieu à la sacristie supérieure de l'église Saint-Sauveur, à deux heures. (mardi, le 5 juillet).

Par ordre.

Association des instituteurs

Réunion de l'Association des instituteurs catholiques de Montréal, le vendredi, 27 mai.

Réunion de l'Association des instituteurs catholiques de Québec, le samedi, 28 mai.

Ouvrages canadiens

L'infatigable travailleur, l'érudit écrivain qu'est le Dr Dionne a publié depuis quelques mois plusieurs volumes qui offrent le plus haut intérêt au point de vue historique et linguistique.

C'est d'abord un lexique du *Parler populaire des Canadiens français*, comprenant 15,000 mots et expressions. Puis deux volumes de *Galerie historique*. Enfin quatre volumes d'*Inventaire bibliographique* des ouvrages canadiens, par ordre chronologique, depuis 1508 à 1908.

Chacun de ces ouvrages mériterait un article bibliographique spécial, Nous regrettons que l'espace dont nous pouvons disposer ici ne nous permette pas de parler plus longuement des œuvres de M. Dionne, déjà si avantagement connu de nos lecteurs.

LIVRES DE PRIX

A nos clients.—Bonne nouvelle! La librairie Langlais vous offre cette année un plus grand choix encore que d'habitude.

Nouveaux prix.—Nous avons réduit tous les prix de notre catalogue.

Nouveautés.—Afin de rendre nos *Séries* plus complètes encore que par le passé, et plus intéressantes également, nous avons ajouté les collections *Ardant*, *Roger et Charnoviz*.

Importation.—Considérable! Afin de ne pas manquer d'assortiment cette année, notre importation est encore beaucoup plus considérable que d'habitude, ce qui n'est pas peu dire, car les personnes qui visitent notre Librairie à l'époque des prix, sont étonnées de voir l'énorme quantité de livres que nous avons.

Nouveau Catalogue.—Dû à un retard incontrôlable, notre nouveau catalogue ne paraîtra qu'à la fin de mars, (un mois en retard) il sera adressé à notre nombreuse clientèle. Si vous ne le recevez pas à temps, écrivez-nous une carte postale, il vous sera adressé avec plaisir et gratuitement.

Satisfaction.—Nos prix étant sans contredit *les plus bas* du marché et notre choix le plus considérable, de plus: ayant toujours donné satisfaction à notre clientèle et désirant *faire mieux* encore s'il est possible,

Pourquoi?—ne pas devenir notre client, si vous n'avez jamais acheté de nous?

Commandes.—Confiez-nous votre commande cette année, et vous êtes assuré d'avance d'avoir satisfaction. Adressez-nous votre ordre au plus tôt possible, S. V. P.

La Cie J. A. Langlais & Fils,
177, Rue St-Joseph, Québec.

ENSEIGNEMENT PAR LES YEUX

TABLEAUX MURAUX

POUR LES ÉCOLES ET LES FAMILLES

Lecture, écriture, fractions, toisé, musée scolaire d'histoire naturelle, complet en 116 tableaux avec échantillons variés.

Tableaux de physique: 16 Tableaux avec instruments pour expériences, Tableaux de leçons de Choses, Anatomie, Hygiène. Antialcoolisme, Tuberculose, Mutualité. Soins immédiats aux blessés, Botanique.

Cartes géographiques, Texte anglais ou français, Globes terrestres et Célestes, Globes ardoises, Toile ardoise pour tableaux noirs, Brosses à tableaux, Bouliers compteurs, Baguettes-indicateurs, etc.

GRANGER FRERES

Éditeurs-Libraires-Papetiers,

43, rue Notre-Dame Ouest, Montréal, Québec.

AU PUBLIC VOYAGEUR



Nous sommes toujours heureux de tracer un itinéraire pour les personnes qui se proposent un voyage soit.....

Au CANADA,

aux ETATS-UNIS

et par delà L'Océan.



VOYAGE EN EUROPE



Par les splendides paquebots

EMPRESS OF BRITAIN

et

EMPRESS OF IRELAND

Facilités spéciales pour la célébration de la messe durant la traversée.

Pour Itinéraires, Suggestions, Brochures illustrées, Taux, etc., s'adresser à

Emile J. Hébert,

Agent général,

Département Trafic-voyageur,
Montréal.

Jules Hone, Jr.

30, rue St-Jean, angle côte du Palais,
et 46 rue Dalhousie,

Québec.